



AGENCE RÉGIONALE  
DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DE LANAUDIÈRE

---

***DOCUMENT DE PLANIFICATION***

---

**DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE  
(PPMV)**

Adopté le 15 mars 2001 par le  
**Conseil d'administration**  
Résolution : CA-2001-03-15-09

# DOCUMENT DE PLANIFICATION

<b>1.</b>	<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>7</b>
1.1	Sommet sur la forêt privée et la Loi sur les forêts	7
1.2	Agences régionales de mise en valeur des forêts privées	7
1.3	Les propriétaires forestiers	7
1.4	Le mandataire du PPMV	7
<b>2.</b>	<b>DOCUMENT SYNTHÈSE</b>	<b>8</b>
2.1	CONTENU DU PPMV	8
2.2	CONNAISSANCE DU TERRITOIRE	8
2.2.1	Description du territoire	8
2.2.2	Portrait forestier	9
	Données de volume	10
2.2.3	Propriétaires forestiers	12
2.2.4	Ressources fauniques	13
2.2.5	Ressources récréatives	14
	Apport de l'industrie récréo-touristique au développement économique régional	14
2.2.6	Milieus sensibles aux activités forestières	15
2.3	La possibilité forestière et l'aménagement durable de la forêt privée de Lanaudière	16
<b>3.</b>	<b>PROBLÉMATIQUES ET ORIENTATIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES</b>	<b>18</b>
3.1	La problématique du sous-aménagement	18
	La répartition selon les classes d'âge	19
	La composition du couvert forestier	19
3.1.1	Les stades de développement et la composition forestière	20
	Le volume moyen et la qualité des tiges feuillues	20
3.1.2	Des pratiques forestières inappropriées	21
3.1.3	Le manque de main-d'oeuvre forestière qualifiée et disponible	22
3.2	Problématique liée à l'existence, à l'administration, au contenu et à la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de Lanaudière	22
3.3	Le manque de connaissance	24
3.4	Le manque de reconnaissance du rôle des forêts privées dans le développement socio-économique régional	26
3.5	La problématique liée à l'intervention du monde municipal en matière de protection du couvert forestier	28

3.6	L'approvisionnement de l'industrie forestière régionale	29
<b>4.</b>	<b>STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION DU PPMV</b>	<b>31</b>
4.1	<b>Stratégie visant à combler le manque d'aménagement forestier dans Lanaudière</b>	<b>31</b>
4.1.1	Stratégie d'aménagement forestier du territoire de Lanaudière	31
	Les assises d'une bonne stratégie d'aménagement forestier	31
	Les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier	33
4.1.2	Le potentiel de réalisation des activités d'aménagement sur le territoire de Lanaudière	33
4.1.3	Les saines pratiques forestières	36
4.1.4	La main-d'oeuvre forestière	37
4.2	<b>Stratégie visant à induire de l'existence du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, une réelle et bénéfique action forestière dans Lanaudière</b>	<b>37</b>
4.2.1	Augmentation de l'efficacité de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière	37
4.2.2	Promotion de la mise en valeur des forêts privées, de sa rentabilité, de sa nécessité et de l'existence du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	38
4.2.3	Réorientation de la planification sylvicole promue par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	40
4.3	<b>Stratégie de sensibilisation et de diffusion de l'information sur les forêts privées</b>	<b>41</b>
4.4	<b>Stratégie visant à combler le manque de reconnaissance du rôle des forêts privées dans le développement socio-économique régional</b>	<b>42</b>
4.5	<b>Stratégie visant à susciter l'intérêt et dynamiser l'action du monde municipal dans la mise en valeur des forêts privées</b>	<b>42</b>
4.6	L'approvisionnement de l'industrie forestière régionale	44
4.7	Échéancier du Plan d'action	47
<b>5.</b>	<b>SUIVI DU PPMV</b>	<b>50</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>52</b>
	<b>A - Répartition des peuplements forestiers (en hectares et en mètres cubes solides) par classe d'âge</b>	<b>52</b>
	<b>B - Répartition des données des groupes de production prioritaire (en hectares et en mètres cubes solides) par classe d'âge</b>	<b>55</b>
	<b>C – Groupe de travaux</b>	<b>56</b>
	<b>D - Grille de classification des classes de qualité</b>	<b>57</b>

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

TABLEAU 2-1 FORET PRIVÉE PAR TERRITOIRE DE MRC .....	9
TABLEAU 2-2 CATÉGORIES DE TERRAINS PRIVÉS DU TERRITOIRE DE L'AGENCE .....	9
TABLEAU 2-3 ÉVOLUTION DES SUPERFICIES FORESTIÈRES PAR TYPE DE COUVERT AU COURS DE LA PÉRIODE 1984-1994 SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE.....	10
FIGURE 2-1 RÉPARTITION DES VOLUMES LIGNEUX PAR TERRITOIRE DE MRC .....	11
TABLEAU 2-4 RÉPARTITION DES VOLUMES PAR TYPE D'ESSENCE FORESTIÈRE.....	11
TABLEAU 2-5 POSSIBILITÉ FORESTIÈRE TOUS PRODUITS ET RÉCOLTE DE MATIÈRE LIGNEUSE ANNUELLE SUR LE TERRITOIRE DE LANAUDIÈRE .....	16
TABLEAU 3-1 RÉPARTITION DES CLASSES DE DENSITÉ PAR TYPE DE COUVERT.....	19
TABLEAU 3-2 RÉPARTITION DU VOLUME PAR ESSENCE FEUILLUE (24CM ET + AU DHP) ET PAR CLASSE DE QUALITÉ.....	21
TABLEAU 3-3 ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE PRIVÉE AU COURS DE LA PÉRIODE 1984-1994 .....	27
TABLEAU 3-4 ÉVOLUTION DE LA PROVENANCE DE LA CONSOMMATION DES USINES DE TRANSFORMATION DU BOIS DE LANAUDIÈRE (M <sup>3</sup> S).....	30
FIGURE 4-1 ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PAR GRANDS GROUPES DE TRAVAUX POSSIBLES .....	34
TABLEAU 4-1 ÉCHÉANCIER DU PLAN D'ACTION.....	47

## LISTE DES ACRONYMES

Agence :	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
ATR :	Association touristique régionale
BB :	Bétulaie à bouleaux blancs
BBR :	Bétulaie à bouleaux blancs avec résineux
BBS :	Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin
BOG :	Bouleau gris
BOJ :	Bouleau jaune
BOP :	Bouleau à papier
BR :	Brulis
CAC :	Caryer cordiforme
CC :	Cèdrière
CET :	Cerisier tardif
CHN :	Chênes (chêne blanc, chêne rouge, chêne à gros fruits)
CLD :	Centre local de développement
CPTAAQ :	Commission de protection du territoire et des activités agricole du Québec
CRD :	Centre régional de développement
CS :	Cèdrière à sapin et/ou épinette blanche
CT :	Coupe totale
DHP :	Diamètre à hauteur de poitrine
EE :	Pessière
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
EO :	Érablière rouge
EOR :	Érablière rouge résineuse
ER :	Érablière
ERFT :	Érablière à feuillus d'essences tolérantes
ERO :	Érable rouge
ERS :	Érable à sucre
ES :	Épidémie grave (sévère)
FAPAQ :	Société de la Faune et des Parcs du Québec
Fi :	Feuillu d'essences intolérantes
FiR :	Feuillu d'essences intolérantes avec résineux
FiS :	Feuillu d'essences intolérantes avec sapin
FR :	Friche
FRN :	Frêne noir
ha :	Hectare
HEG :	Hêtre à grandes feuilles
JIN :	Jeune inéquienne
m <sup>3</sup> s :	Mètre cube solide
MAPAQ :	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation du Québec

MEL :	Mélèze laricin
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRN :	ministère des Ressources naturelles
NOC :	Noyer cendré
ORA :	Orme d'Amérique
ORR :	Orme rouge
OSV :	Ostryer de Virginie
P :	Plantation
P.A. :	Prélèvement admissible
PAAR :	Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie
P.A.P. :	Prélèvement admissible provisoire
PBPB :	Pinède à pin blanc et/ou rouge
PBS :	Pinède à pin blanc et/ou rouge avec sapin et/ou épinette blanche
PEB :	Peuplier baumier
Pe :	Peupleraie
PEG :	Peuplier à grandes dents
PET :	Peuplier faux-tremble
PeS :	Peupleraie à sapin
PPMV :	Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
PRPR :	Pinède à pin rouge
PRU :	Pruche de l'Est
REO :	Résineux à érable rouge
RS :	Résineux à sapin et/ou épinette blanche
SAB :	Sapin baumier
SEPM :	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze
SPB :	Syndicats de producteurs de bois
SPBM :	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPBRM :	Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal
SPBOL :	Syndicat des producteurs de bois d'Outaouais-Laurentides
SS :	Sapinière à sapin
THO :	Thuya occidental
TIL :	Tilleul d'Amérique
UPA :	Union des producteurs agricoles
VIN :	Vieux inéquienne
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

## **Document de planification du PPMV de l'Agence**

### **1. Mise en contexte**

#### **1.1 Sommet sur la forêt privée et la Loi sur les forêts**

Le Sommet sur la forêt privée de mai 1995 était le point de départ d'un nouveau partenariat dans la gestion des forêts privées québécoises en regroupant à la même table, au sein d'Agences régionales de mise en valeur, des représentants du monde municipal, des producteurs forestiers, des titulaires de permis d'exploitation d'usine et du Gouvernement du Québec. Les intervenants régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance de se doter d'un Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV). Le PPMV comprend l'étude des caractéristiques forestières du territoire de l'Agence, ainsi que l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion préconisées, notamment celles permettant d'assurer la durabilité de l'approvisionnement des bois (rendement soutenu).

L'aménagement durable de la forêt concourt plus particulièrement :

- À la conservation de la biodiversité biologique ;
- Au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers ;
- À la conservation des sols et de l'eau ;
- Au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques ;
- Au maintien des avantages socio-économiques multiples que les forêts procurent à la société ;
- À la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

#### **1.2 Agences régionales de mise en valeur des forêts privées**

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (Agence) a été accréditée, en vertu de la Loi sur les forêts le 28 novembre 1996 par le ministre des Ressources naturelles du Québec. L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un PPMV et par un soutien financier et technique à la protection et la mise en valeur de son territoire.

#### **1.3 Les propriétaires forestiers**

Les propriétaires forestiers se veulent les intervenants ciblés par l'élaboration du PPMV du territoire de l'Agence car ils sont les gestionnaires des ressources de la forêt privée. Il est donc essentiel de bien connaître leurs objectifs et leurs projets avant d'entreprendre la planification des activités. Étant les possesseurs de cette ressource, c'est à eux qu'appartiennent le choix d'adhérer ou non aux stratégies retenues dans le plan par la réalisation de travaux de protection et de mise en valeur. Cependant les notions du droit de produire et du droit de propriété dont disposent les propriétaires forestiers doivent, dans un contexte de développement durable des ressources du milieu forestier, considérer la notion d'intérêt collectif et demeurer dans les limites du respect des lois et des règlements en vigueur.

#### **1.4 Le mandataire du PPMV**

Le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal (SPBRM) s'est vu confier par l'Agence le mandat de réaliser, en collaboration avec les autres partenaires, le PPMV du territoire de l'Agence.

## **2. DOCUMENT SYNTHÈSE**

### **2.1 CONTENU DU PPMV**

Le PPMV est un document de planification qui résulte d'un effort de concertation de l'ensemble des partenaires de l'Agence. Cette dernière expose via ce plan, les orientations qu'elle a retenues pour assurer l'aménagement durable des forêts privées de son territoire.

Les trois éléments essentiels du PPMV sont :

1. Le *document de connaissance* fait l'analyse des caractéristiques forestières, potentialités et contraintes du territoire de l'Agence, soit le milieu physique, le profil socio-économique, l'utilisation du territoire, le propriétaire forestier et les diverses autres ressources du territoire (hydriques, récréatives, fauniques, floristiques etc.).
2. Le *document des orientations et des problématiques* regroupe l'ensemble des éléments constituant les enjeux de la forêt privée de Lanaudière. Ceux-ci émergent d'un processus de réflexion des partenaires de l'Agence ainsi que des tables thématiques tenues dans le cadre de consultations élargies.
3. Un *document de planification* du PPMV expose les actions à entreprendre afin de mettre en oeuvre des stratégies d'aménagement et une programmation des activités visant la protection des diverses ressources du territoire et la mise en valeur des ressources forestières.

### **2.2 CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

#### **2.2.1 Description du territoire**

La forêt privée du territoire de l'Agence est située à l'intérieur de trois domaines bioclimatiques soit l'érablière à bouleau jaune de l'est, l'érablière à tilleul de l'est et l'érablière à caryer cordiforme. Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 428 853 hectares (ha). Tel qu'illustré par le tableau 2-1, le territoire étudié compte six MRC soit D'Autray, L'Assomption, Joliette, Matawinie, Montcalm et Les Moulins. En 1994, le ratio superficie forestière sur la superficie totale était de 55% pour l'ensemble du territoire de l'Agence.



TABLEAU 2-1  
FORET PRIVEE PAR TERRITOIRE DE MRC

MRC	Superficie totale(S.t.) (ha)	Superficie forestière (S.f.) (ha)	Ratio S.f. / S.t. (%)	
			1984	1994
D'Autray	105 710	51 428	48	48
L'Assomption	25 675	5 813	22	23
Joliette	42 325	13 087	33	30
Matawinie	158 262	122 091	79	77
Montcalm	70 610	31 359	47	44
Les Moulins	26 271	10 080	41	38
<b>TOTAL AGENCE</b>	<b>428 853</b>	<b>233 858</b>	<b>56</b>	<b>55</b>

Source: 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier MRN, 1984  
3<sup>e</sup> programme d'inventaire écoforestier MRN, 1994

La superficie totale de l'Agence est constituée à 53% de terrains forestiers productifs, 2% de terrains forestiers improductifs, 31% de terrains agricoles et 14% d'eau et autres. Selon la cartographie écoforestière du MRN (1994), ces superficies sont réparties tel qu'illustré au tableau 2-2.

TABLEAU 2-2  
CATEGORIES DE TERRAINS PRIVES DU TERRITOIRE DE L'AGENCE

Type de superficie	Hectares
Terrains forestiers productifs	227 188
Terrains forestiers improductifs	6 670
Terrains agricoles	134 352
Terrains non-forestiers (autres)	48 832
Eau	11 811
<b>Total Agence</b>	<b>428 853</b>

Source: Cartographie écoforestière MRN, 1994

### 2.2.2 Portrait forestier

Selon les données du 3<sup>e</sup> programme d'inventaire écoforestier du MRN de 1994, le territoire forestier productif sous gestion privée occupe une superficie totale de 227 188 ha répartie de la façon suivante : 226 989 ha de petite forêt privée et 199 ha de grande forêt privée.

La forêt privée est caractérisée par une dominance de peuplements feuillus (52%), suivi des peuplements mélangés (41%) et des peuplements résineux (7%). Il y a au-delà de 34 000 ha de jeunes peuplements âgés de 0 à 20 ans. Bien que la superficie en friche ait diminué de plus de 60% pour la période de 1984 à 1994, celle-ci demeure élevée avec 8 625 ha. Les superficies en coupe totale ont, quant à elles, augmenté de près de 50% pour la même période de 10 ans pour atteindre 22 638 ha.

Les peuplements feuillus couvrent 113 181 ha sur le territoire de l'Agence. Les principaux groupements d'essences sont les érablières à feuillus tolérants (Er, Eo, ErFt), les peupleraies (Pe, Fi) et les bétulaies blanches (Bb).

Les peuplements mélangés totalisant 88 263 ha comptent surtout des peuplements à dominance feuillue (63%). L'érablière rouge à résineux (EoR), la bétulaie blanche à résineux (BbR, BbS) et la peupleraie à sapin (PeS, FiS) sont les peuplements principalement retrouvés.

Les peuplements résineux, avec 15 695 ha, sont caractérisés majoritairement par des sapinières à sapin (SS, RS) qui couvrent 28% du territoire résineux. Les pinèdes à pin blanc (et sapin) sont également importantes en terme de superficie avec plus de 1 700 ha.

Tel que démontré par le tableau 2-3, la superficie couverte par les peuplements feuillus du territoire a subi une augmentation pour la période de 1984 à 1994. Toutefois, les peuplements mélangés ont diminué de superficie et les peuplements mixtes ont tendance à s'enrésiner. Quant aux peuplements résineux, la superficie couverte est restée sensiblement la même.

TABLEAU 2-3  
EVOLUTION DES SUPERFICIES FORESTIERES PAR TYPE DE COUVERT  
AU COURS DE LA PERIODE 1984-1994 SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE

Type de peuplement	1984		1994	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Feuillus	100 551	42.9	113 333	49.9
Mélangés à dominance feuillue	76 178	32.5	55 726	24.5
Mélangés à dominance résineuse	21 942	9.4	32 537	14.3
Résineux	16 631	7.1	15 695	6.9
Superficies non-classifiées (CT-BR-FR-P)	18 901	8.1	9 886	4.4
<b>TOTAL</b>	<b>234 203</b>		<b>227 177</b>	

Source: 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier MRN, 1984  
3<sup>e</sup> programme d'inventaire écoforestier MRN, 1994

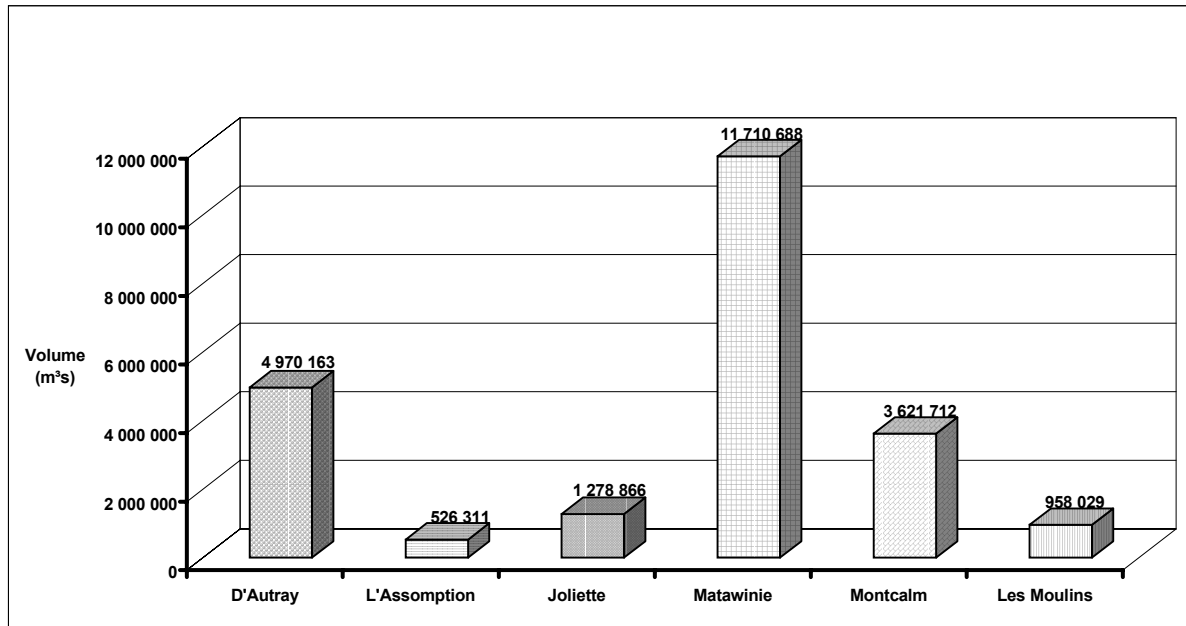
### *Données de volume*

Les données du 2<sup>e</sup> Programme d'inventaire forestier réalisé par le MRN permettent de dégager un bon nombre d'observations sur les données forestières de contenance en date de 1984.

Le volume marchand total brut du territoire de l'Agence est de 23 065 768 mètres cubes solides (m<sup>3</sup>s) sur pied. La répartition de ce volume par type de couvert est approximativement de 52% en peuplements feuillus, 41% en peuplements mélangés et 7% en peuplements résineux.

La figure 2-1, présente la répartition des volumes sur pied par territoire de MRC. Les territoires de MRC ayant les plus importants volumes de bois sur pied sont Matawinie (51%) et, dans une moindre mesure, D'Autray (22%) et Montcalm (16%).

FIGURE 2-1  
REPARTITION DES VOLUMES LIGNEUX PAR TERRITOIRE DE MRC



Source: Données 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier MRN, 1984

La répartition par classe de qualité pour les feuillus (avec plus de 24 cm au diamètre à hauteur de poitrine (DHP)) du territoire est de 3% pour la classe A (bois de déroulage), 8% pour la classe B (bois de sciage), 58% pour la classe C (bois de sciage, panneaux, et pâte) et 31% pour la classe D (bois de pâte et bois de chauffage) (Voir la grille des classes de qualité en annexe).

Le volume moyen de matière ligneuse sur pied est de 99 m<sup>3</sup>s à l'hectare pour les terrains forestiers (incluant les superficies non-classifiées : aire en régénération à laquelle aucun type de couvert n'a été attribué). La moyenne du volume à l'hectare par type de couvert est de 116 m<sup>3</sup>s/ha pour les feuillus, 100 m<sup>3</sup>s/ha pour les mélangés et de 97 m<sup>3</sup>s/ha pour les résineux.

Les principales essences forestières du territoire de l'Agence sont l'érable rouge (19%), l'érable à sucre (17%), le sapin baumier (14%), le bouleau à papier (8%), le peuplier faux-tremble (6%) et le bouleau jaune (5%). Le tableau 2-4, qui présente la répartition du volume par type d'essence forestière, permet de faire ressortir la grande importance qu'occupe les feuillus avec un volume de plus de 15 millions de m<sup>3</sup>s par rapport aux résineux qui totalisent un volume d'un peu plus de 7 millions de m<sup>3</sup>s.

TABLEAU 2-4  
REPARTITION DES VOLUMES PAR TYPE D'ESSENCE FORESTIERE

Type d'essence forestière	Volume (m <sup>3</sup> s)	% sur le volume total
feuillues	15 718 689	68.2
résineuses	7 346 950	31.8
TOTAL	23 065 768	100

Source: Données 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier MRN, 1984

### 2.2.3 Propriétaires forestiers

Le territoire de Lanaudière regroupe près de 430 000 ha de tenure privée et compte quelques 8 320 propriétaires forestiers possédant 4 ha ou plus de boisés. La superficie forestière productive privée est de 233 858 ha, soit 55% de la superficie totale des terres privées de Lanaudière. En 1999, seulement 1 080 propriétaires fonciers (13% des propriétaires forestiers) détenaient le statut de producteur forestier émis par le ministère des Ressources naturelles (MRN). Ce statut confère aux propriétaires forestiers inscrits, la possibilité d'avoir accès aux subventions pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier et/ou au remboursement de taxes foncières. Les superficies forestières ainsi enregistrées auprès du MRN couvrent un peu plus de 52 300 ha, représentant 22% de la superficie forestière productive privée de Lanaudière, soit moins de 12% de tout le territoire privé lanaudois.

La réalisation de travaux forestiers en forêt privée n'est pas conditionnelle à l'obtention de divers incitatifs financiers ou autres. La faible présence d'exemples terrains de mise en valeur de la forêt sur terres privées combinée à des modes de taxation et d'évaluation inadéquats des terres boisées par les municipalités limitent l'aménagement forestier exercé par les propriétaires de lots boisés (Rapport imposition foncière *Fédération des producteurs de bois du Québec, 1996*). De plus, le peu de reconnaissance globale de l'importance des forêts dans le développement régional de Lanaudière réduit l'intérêt porté à la forêt.

Un sondage de l'Agence effectué auprès des propriétaires de boisés en 1999 révèle que 32% des propriétaires réaliseraient des travaux forestiers sur leur propriété indépendamment de l'incitatif mis à leur disposition. Peu importe les motifs de production (bois de chauffage pour des fins personnelles ou commerciales, bois à pâte, bois de sciage ou de déroulage), il s'effectue plusieurs travaux forestiers sur le territoire. Peu de choses relatives à leur contribution au développement forestier et à leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux sont connues. La quantité et l'intensité des travaux effectivement réalisés sont de ce fait sous-estimées. Les travaux réalisés contribuent certainement de façon non-négligeable au prélèvement de volumes de bois sur pied dans Lanaudière.

Selon les estimés du sondage, 52% des propriétaires demeurent cependant inactifs en matière d'aménagement forestier. La principale raison évoquée est le manque de temps. Un second point important pouvant expliquer le peu d'aménagement forestier réalisé est la grande variation des objectifs de possession des propriétaires de boisés. Les principaux objectifs soulevés sont la production de bois de chauffage, pour donner en héritage, le divertissement et la récréation, l'aménagement forestier à long terme et l'acériculture.

Toujours selon le sondage de l'Agence, moins de 5% des propriétaires éprouvent le besoin de suivre des cours ou d'assister à des conférences, participer à des visites de sites ou estiment tout simplement qu'il n'y a aucun moyen approprié pour les aider à aménager leurs boisés. La majorité des propriétaires disent posséder une certaine expérience en foresterie de par les travaux qu'ils ont réalisés sur leurs lots et préfèrent les échanges ad hoc avec un spécialiste (25%) à la visite d'un professionnel pour la préparation d'un plan d'aménagement forestier (12%). Les propriétaires semblent préférer les conseils d'un spécialiste en réponse à une problématique soulevée que de s'engager dans un programme structuré les liant à plus long terme.

Quant à leur perception des travaux, il est à noter que les propriétaires forestiers ont généralement une mauvaise perception de la coupe forestière. Le sondage indique par exemple, que dans Lanaudière, près de 38% des répondants estiment que la coupe à blanc n'est pas acceptable, et 31 % des répondants estiment que la superficie des coupes à blanc devrait être inférieure à 5 ha.

En somme, malgré le récent sondage réalisé, divers aspects sur les propriétaires et leurs pratiques au niveau de l'aménagement forestier demeurent incomplets vu leur grand nombre et la diversité de leurs activités. Des informations additionnelles permettraient de préciser les profils des propriétaires et de mieux définir les actions de l'Agence dans le cadre de la mise en oeuvre de son PPMV.

#### **2.2.4 Ressources fauniques**

La forêt est l'environnement premier de nombreuses espèces fauniques terrestres et même semi-aquatiques (reptiles et amphibiens). La diversité des essences forestières, leur répartition géographique, de plus qu'un important réseau hydrographique font du territoire de Lanaudière un site très riche en terme de multiplicité d'habitats possibles permettant à la faune de s'abriter, s'alimenter, se reproduire et ainsi poursuivre leur cycle de vie.

Les principales espèces fauniques terrestres (gros et petit gibier) retrouvées sur le territoire de Lanaudière sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique. Ces espèces représentent un intérêt d'un point de vue économique (chasse) et d'un point de vue écologique car elles regroupent des individus dont l'habitat et le domaine vital sont fort variables. En préservant ces habitats, tant dans l'espace que dans le temps, il sera possible de préserver une grande diversité d'espèces.

Les peuplements feuillus et mélangés ainsi que les sites perturbés par les épidémies d'insectes ou les chablis sont fortement convoités par l'**orignal** alors que les peuplements résineux sont surtout utilisés l'hiver comme abris. Les jeunes peuplements feuillus sont notamment recherchés au début de l'hiver pour leurs bourgeons abondants permettant un brout important. Le domaine vital moyen de l'orignal est estimé à 40 km<sup>2</sup>, variant selon la saison. Les densités de population dans Lanaudière entre 1993 et 1997 sont demeurées fixes avec 1.8 orignal/10 km<sup>2</sup>. Le potentiel d'habitat semble présent malgré le très faible recrutement observé.

Plus de 600 espèces végétales sont consommées par le **cerf de Virginie** en période estivale alors qu'en période hivernale, la capacité digestive du cerf se limite à quelques espèces. Les peuplements composés d'érable à épis, de noisetier à long bec, d'érable rouge, d'érable à sucre et à des niveaux moindres, de sapin baumier et de pruche du Canada peuvent être sélectionnés. Le domaine vital du cerf l'été peut varier de 2 à 16 km<sup>2</sup> alors que l'hiver, il se confine dans des ravages variant de 0.25 à 1 km<sup>2</sup>. L'abri hivernal est composé de peuplements résineux denses de plus de 30 ans. En 1995, la densité par ravage dans Lanaudière a été estimée à 9.2 cerfs/km<sup>2</sup>. Malgré un potentiel très intéressant pour le cerf sur l'ensemble du territoire de l'Agence, une très faible occupation a été observée. À l'exception de trois ravages inventoriés dans Lanaudière pour un cumulatif d'environ 909 individus, faibles sont les observations en dehors des aires de confinement.

L'**ours noir** est une espèce opportuniste ayant un régime alimentaire varié changeant en fonction de la période de l'année. Ce comportement lui occasionne plusieurs déplacements à travers les forêts récemment perturbées par les brûlis, les coupes forestières et les épidémies d'insectes. À l'automne, l'ours noir hyperactif avant la période de dormance hivernale recherche plus spécifiquement des fruits durs comme les faînes d'hêtre et les glands de chêne, qu'il retrouve dans les vieilles forêts de feuillus tolérants. Le domaine vital de la femelle de l'ours noir est généralement de 12 km<sup>2</sup>. Toutefois, seules les coupes forestières partielles et d'éclaircies sur de faibles superficies produisent une régénération abondante et un couvert de refuge recherché par l'ours noir.

Les forêts mixtes à dominance de peupliers et de bouleaux, généralement à proximité d'ouvertures (clairières, bordures de coupes forestières, champs et friches) sont les sites de prédilection de la **gélinotte huppée**. Le domaine vital de la femelle est en moyenne de 14.3 ha comparativement à celui du mâle qui varie généralement entre 2.5 et 4 ha.

La répartition du **lièvre d'Amérique** s'étend sur la totalité des terres boisées du Québec jusqu'à la limite nord des arbres. Les peuplements feuillus offrent une variété de plantes et d'arbres recherchés tels les peupliers, les saules, les bouleaux, l'amélanchier, l'érable à épis, etc. Certains résineux comme le thuya et l'épinette figurent parmi ses essences préférées. Toutefois, en présence de peuplements résineux et feuillus, les feuillus seront privilégiés. Le milieu qu'occupe le lièvre est composé de peuplements de plus de 30 ans contribuant à maintenir un couvert de déplacement entre les sites d'alimentation et les aires de protection.

Si les divers habitats nécessaires à la survie des espèces décrites plus haut étaient maintenus, la majorité des espèces fauniques seraient préservées. Toutefois, certaines espèces avec des exigences plus pointues présentent des situations précaires. Selon la *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être menacées ou vulnérables*, 13 espèces sont reconnues comme étant dans un état précaire (Voir la liste dans le Document de connaissance du PPMV de l'Agence). Pour ce qui est des habitats fauniques essentiels, seuls trois habitats sont susceptibles d'être menacés par les interventions forestières réalisées dans les forêts privées de l'Agence : 1) les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 2) les aires de confinement du cerf de Virginie et 3) les héronnières.

### **2.2.5 Ressources récréatives**

Les terres de Lanaudière sont grandement reconnues pour la richesse et la grande diversité de ses forêts, aussi bien près des berges du fleuve Saint-Laurent (partie sud de Lanaudière) que vers les terres plus montagneuses au nord du territoire lanauchois. Qu'il s'agisse des parcs provinciaux et régionaux, des ZEC, des pourvoiries, des sentiers de randonnées pédestres, des massifs montagneux, de l'importance de son hydrologie (plans d'eau) etc., Lanaudière dispose d'un milieu riche et d'une multitude d'équipements et d'infrastructures qui permettent une panoplie d'activités récréo-touristiques. Deux MRC, soient Matawinie (79% de couvert forestier) et D'Autray (48% de couvert forestier) sont les secteurs les plus recherchés sur le territoire de Lanaudière pour ce qui est des potentiels récréatifs à caractère forestier (chasse, pêche, piégeage, randonnée pédestre, ornithologie et autres).

Un type de récréo-tourisme très répandu dans Lanaudière est la villégiature. Principalement dans la Matawinie, ce volet du récréo-tourisme lanauchois se traduit, selon une étude de Statistiques Canada commandée par Tourisme Québec en 1992-93, par l'existence de plus de 15 000 chalets, pour un total de plus de 61 000 villégiateurs. Selon cette même étude 46 % des 606 000 voyages-personnes de 1992-93 ont utilisé un chalet privé comme type d'hébergement.

La villégiature génère dans Lanaudière des bénéfices économiques importants. Cependant, il y a un prix à payer dans certains secteurs où l'environnement devient altéré et celle-ci peut occasionner des effets négatifs sur le milieu. Qui plus est, la villégiature est un facteur de détérioration de la qualité de l'eau dans Lanaudière.

#### *Apport de l'industrie récréo-touristique au développement économique régional*

Quelques chiffres intéressants ressortent d'une étude menée en mars 1997 par Statistique Canada et Tourisme Québec "Le tourisme au Québec en 1995 – Une réalité économique importante". Un

premier survol provincial indique qu'en 1995, les régions touristiques de Montréal et de Québec ont accueilli près de la moitié (41%) des touristes du Québec et recueillies plus de la moitié (56 %) de leurs dépenses. La région de Lanaudière a, pour sa part, reçu près de 517 100 touristes en 1995, soit 2.4 % du total québécois. Les dépenses totales des touristes en sol lanauchois ont été estimées à 40.5 millions de dollars, soit 1.0 % du total québécois. Avec ces chiffres, Lanaudière représente au Québec la seconde région derrière la Montérégie (50\$ dépensés par touriste) avec le plus faible ratio des dépenses totales des touristes sur la taille de la population, soit 108 dollars par touriste. En comparaison, Charlevoix domine au Québec avec 1 503 dollars dépensés par touriste. Le contexte économique de l'activité du tourisme dans Lanaudière devra être documenté davantage afin d'obtenir une image plus réaliste de l'apport des forêts au développement socio-économique régional.

### **2.2.6 Milieux sensibles aux activités forestières**

La caractérisation des divers milieux sensibles aux activités forestières (milieux humides, pentes fortes et sols minces) est le résultat d'une synthèse écologique des données sur les pentes, la nature de la roche mère, la texture et l'épaisseur des dépôts meubles ainsi que du drainage. Selon l'étude "Intégration de l'information écologique à la connaissance forestière" du territoire de Lanaudière réalisée par le CERFO, quatre types de sites présentent un potentiel forestier relatif faible en fonction des risques et des contraintes d'exploitation qui leur sont attribués.

Les **affleurements rocheux** couvrent 45 647 ha, soit 7% de la superficie totale du territoire de Lanaudière, essentiellement localisés dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'est. Ces sites présentent un potentiel forestier relatif très faible en raison de l'absence de sol et des risques importants de décapage du sol lors du passage éventuel de la machinerie. La non-récolte ou la récolte hivernale y est recommandée afin de maintenir la capacité productive de ces sites.

Les **pentés abruptes** regroupent les dépôts qui ont une force de pente supérieure ou égale à 41%. Ces sites couvrent 8 568 ha, soit environ 1% de la superficie totale du territoire de Lanaudière. Leur potentiel forestier relatif est très faible et ces sites présentent des risques importants d'érosion. De plus, ils sont inaccessibles pour la machinerie forestière.

Quelque 3% de la superficie totale de Lanaudière, soit 22 925 ha présentent des **pentés fortes**. Celles-ci correspondent aux dépôts de surface situés sur une pente dont la force est comprise entre 31 et 40 %. Les pentés fortes ont un potentiel forestier relatif très faible et présentent des risques d'érosion. La non-récolte ou la récolte hivernale est recommandée afin de maintenir leur capacité productive.

Finalement, le potentiel forestier d'un territoire peut être limité en fonction du drainage actuel. Les **sols organiques** dont le drainage est en grande majorité très mauvais sont un exemple de potentiel forestier très faible où de hauts risques d'orniérage sont présents. Deux pour cent du territoire de Lanaudière, soit 14 323 ha sont contraints par une faible solidité du sol en ce qui a trait à la traficabilité de la machinerie forestière. Ces sites sont principalement localisés au sud du territoire et le maintien de leur capacité productive se traduit par la non-récolte ou la récolte hivernale.

### 2.3 La possibilité forestière et l'aménagement durable de la forêt privée de Lanaudière

La possibilité forestière peut se définir comme : "Le volume annuel maximum que l'on peut prélever dans un territoire perpétuellement sans en diminuer la capacité productive du milieu forestier." Son calcul permet :

- D'évaluer les prévisions de récolte forestière résultant des décisions de protection et de mise en valeur ;
- De guider les propriétaires de boisés dans leurs prélèvements de matière ligneuse afin de Tenir compte des principes et objectifs de mise en valeur (Manuel de mise en valeur des Forêts privées du Québec, 1999).

Le respect de la possibilité forestière dans toute démarche de planification à long terme est un critère d'aménagement forestier impératif qui conduit à un ajustement de l'ampleur des coupes prévues à l'échelle du territoire du PPMV. Le calcul réalisé à l'aide du modèle de simulation Sylva II dont il est question représente cependant un long processus nécessitant la mise en place d'une stratégie d'aménagement très détaillée. L'un des principaux objectifs de ce travail est de faire le bilan entre ce que la forêt peut donner, la possibilité forestière, et ce qu'on y prend, la quantité de bois récolté sur le territoire.

Le tableau 2-5 présente la possibilité forestière et les volumes récoltés par essence sur le territoire de Lanaudière. Les informations concernant les volumes prélevés proviennent des données de l'Agence évaluées en fonction des contributions financières des titulaires de permis d'usine de transformation. Ces données sont disponibles pour les années 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000, et semblent bien refléter les tendances actuelles au niveau de la mise en marché. À ces volumes, une estimation pour la récolte de bois de chauffage a été ajoutée.

TABLEAU 2-5  
POSSIBILITE FORESTIERE TOUS PRODUITS ET RECOLTE DE MATIERE LIGNEUSE  
ANNUELLE SUR LE TERRITOIRE DE LANAUDIÈRE

<b>Possibilité forestière tous produits (m<sup>3</sup>s)</b>						
	sapin- épinettes	autres résineux	peupliers	feuillus durs	<b>TOTAL :</b>	
<b>Possibilité Forestière</b>	<b>85 650</b>	<b>36 225</b>	<b>37 875</b>	<b>164 575</b>	<b>324 325</b>	
<b>Volumes déclarés par les industriels forestiers avec estimation pour la récolte du bois de chauffage (m<sup>3</sup>s)</b>						
	sapin- épinettes	autres résineux	peupliers	feuillus durs	<b>TOTAL :</b>	<b>Récolte/ Poss. For. :</b>
1997-1998	85 626	30 705	50 157	142 988	<b>309 476</b>	<b>95%</b>
1998-1999	108 055	25 039	48 612	150 524	<b>332 230</b>	<b>102%</b>
1999-2000	85 160	37 025	51 315	138 601	<b>312 101</b>	<b>96%</b>
<b>Moyenne</b>	<b>92 947</b>	<b>30 923</b>	<b>50 028</b>	<b>144 003*</b>	<b>317 936</b>	<b>98%</b>
<b>Bilan</b>	<b>- 7 297</b>	<b>5 302</b>	<b>- 12 153</b>	<b>20 502</b>	<b>6 389</b>	
<b>%</b>	<b>- 9%</b>	<b>15%</b>	<b>- 32%</b>	<b>12%</b>	<b>2%</b>	

Source : Déclarations des industriels de l'Agence, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000.

Document de connaissance du PPMV de l'Agence, 2001.

\* Comprend une estimation de la récolte pour le bois de chauffage de 114 200 m<sup>3</sup>s.



Ainsi, pris dans son ensemble, le volume moyen récolté entre 1997 et 2000 est inférieur de 2% à la possibilité forestière. Ce qui indique que, théoriquement, en fonction de l'aménagement forestier actuel, il apparaît impossible de prélever davantage de bois dans les prochaines années sur le territoire de l'Agence. Toutefois, il est primordial d'analyser la possibilité forestière du territoire par grands groupes d'essences.

Le groupe le plus en demande qu'est celui des résineux « sapin-épinettes » présente un bilan négatif, tout comme le groupe « peupliers ». Ils ont des écarts négatifs respectifs de 9% et 32% entre la récolte moyenne des trois dernières années et leur possibilité forestière à rendement soutenu. La récolte de ces essences devrait donc être revue à la baisse afin de respecter la possibilité forestière du territoire de l'Agence. Par contre, les groupes « autres résineux » et « feuillus durs » présentent un bilan positif avec respectivement 15% et 12%. Ce sont les essences, principalement les feuillus durs, pour lesquelles on dénote un certain manque de marché et pour lesquelles l'aménagement qui s'y pratique actuellement fait en sorte que le rendement n'est nullement à la hauteur des potentiels de production qu'elles présentent.

Pour le groupe « sapin-épinettes », la récolte pour 1998-1999 a constitué un record pour ce groupe d'essences et représente la seule année où la possibilité forestière a été dépassée. La récolte dans ce groupe d'essences se chiffre, en 1998, à un peu plus de 115 000 m<sup>3</sup>s, soit 22 405 m<sup>3</sup>s au-dessus de la possibilité forestière. Pour ce qui est de la récolte des deux autres années présentées dans le tableau, la récolte apparaît sensiblement égale à la possibilité forestière.

Pour ce qui est du groupe « autres résineux », la récolte annuelle moyenne apparaît actuellement inférieure à la possibilité forestière établie. C'est en moyenne 85% de la possibilité qui est récoltée dans ce groupe d'essences. Cependant, le thuya et la pruche, ayant été très peu exploités depuis les dernières années et contribuant largement à la possibilité forestière de ce groupe, peuvent apporter un biais. La possibilité forestière du groupe « pin » individuellement est fixée à 10 050 m<sup>3</sup>/an tandis que la possibilité forestière pour les essences thuya, pruche et mélèze se situe aux alentours de 24 300 m<sup>3</sup>/an. Il serait donc intéressant d'instaurer un mécanisme de suivi au niveau de la récolte des essences pins rouges et pins blancs.

Au cours des trois dernières années, la possibilité forestière a été dépassée dans le groupe « peupliers ». La récolte annuelle moyenne présente un bilan négatif de 32 % par rapport à la possibilité forestière dans ce groupe. La récolte des essences peupliers devrait donc être revue à la baisse afin de respecter la possibilité forestière du territoire de l'Agence. Ce, à moins que des efforts d'aménagement, notamment du reboisement, ne soient effectués pour en favoriser une présence plus élevée à moyen terme.

La moyenne de la récolte forestière annuelle du groupe « feuillus durs » représente une importante proportion de la possibilité forestière de ce groupe. En effet, la récolte forestière annuelle dans ce groupe d'essences représente en moyenne 88% de la possibilité forestière établie à 164 575 m<sup>3</sup>s/an. La répartition par produit du volume du groupe « feuillus durs » indique une dominance à 66% pour le bois classifié de qualité pâte, suivi du bois classifié de qualité sciage à 33% et du bois classifié de qualité déroulage à 1%. Les volumes déclarés par les industriels forestiers du territoire de l'Agence dans ce groupe ne représente que 29 803 m<sup>3</sup>s/an, soit 20% du total récolté annuellement dans le groupe « feuillus durs ». C'est une estimation des prélèvements pour le bois de chauffage qui représente 80% de la récolte annuelle dans les feuillus durs.

Cette estimation pour la récolte de bois de chauffage provient d'un sondage réalisé en 1999 auprès des propriétaires forestiers de Lanaudière dans le cadre du PPMV. L'estimation se chiffre à 114 200 m<sup>3</sup> solides. La précision statistique rattachée à cette section du sondage ne permet pas

d'affirmer que cette valeur illustre parfaitement les habitudes de récolte de bois de chauffage des propriétaires. Néanmoins, cette estimation permet d'obtenir un ordre de grandeur pour la récolte reliée à la production de bois de chauffage et à défaut de disposer d'un estimé plus précis, elle est utilisée pour déterminer la récolte annuelle moyenne dans le groupe « feuillus durs ».

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière a comme mandat de faire respecter la possibilité forestière sur son territoire par l'entremise de la réalisation et de l'application de son PPMV. L'implication des quatre partenaires est dès lors un élément essentiel pour mener à bien un tel mandat.

Suite à l'élaboration du calcul de possibilité forestière du territoire de Lanaudière, deux principaux constats semblent s'en dégager. Le premier constat que l'on peut porter sur la forêt lanaudoise est, avant tout, sa très forte richesse et sa grande diversité, caractérisée majoritairement par des forêts feuillues et mélangées relativement jeunes (50 à 60 ans) et en second lieu, par des peuplements résineux relativement matures (55 à 70 ans) avec peu de peuplements jeunes. Le deuxième constat qu'on peut effectuer est que, dans cette forêt d'une richesse sans pareil de par ses conditions écologiques et climatiques, l'aménagement forestier qui s'y pratique actuellement ne permet pas d'en utiliser et d'en développer son plein potentiel, tant du point de vue écologique que socio-économique.

Le niveau d'aménagement utilisé pour le calcul de possibilité simulait les pratiques actuelles des propriétaires forestiers. Cependant, toutes modifications à cette stratégie d'aménagement forestier impliquent certainement des impacts majeurs sur la capacité de production et de régénération des forêts lanaudoises, d'où la priorité et la nécessité d'en faire une bonne mise en valeur.

### **3. PROBLÉMATIQUES ET ORIENTATIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

Un premier exercice d'identification des problématiques et des enjeux particuliers auxquels font face les forêts privées de Lanaudière s'est fait par les partenaires de l'Agence auprès de leurs membres. Les partenaires se sont appuyés sur leurs connaissances du territoire ainsi que sur des informations recueillies dans le Document de connaissance du PPMV. Les points soulevés par chacun des groupes de partenaires ont ensuite fait l'objet de discussions élargies à d'autres intervenants régionaux et ont été priorisés en fonction des volontés et des possibilités d'action de l'Agence. Les résultats de ces démarches sont exposés dans la présente section et seront à la base du plan d'action et du suivi du PPMV présentés ci-après.

#### **3.1 La problématique du sous-aménagement**

Tel qu'exposé à la section 2.2.3, quelque 8 320 propriétaires forestiers possèdent 4 ha et plus de boisés privés dans Lanaudière couvrant près de 230 000 ha de forêt productive. Le morcellement des boisés, la multitude d'objectifs de possession des propriétaires et les coûts associés, tant à la réalisation des travaux qu'aux taxes perçues pour des lots aménagés, sont les principaux éléments qui limitent le niveau d'aménagement forestier réalisé dans la région. S'ajoute à cela, le budget limité d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui concourt en grande partie à la limitation du niveau d'aménagement forestier en région.

**Orientations générales retenues :** *Protéger, mettre en valeur et développer les potentiels variés de la forêt privée régionale ;*

*Promouvoir la compatibilité entre les interventions forestières et les autres utilisations de la forêt privée.*

### **La répartition selon les classes d'âge**

Quelque 15% de strates âgées de 0 à 20 ans est retrouvé sur le territoire. L'importante diminution des peuplements en voie de régénération est principalement attribuable à la baisse de plus de 50% des superficies en friche. Cette importante baisse depuis 1984 s'explique par une forte proportion qui est passée dans des peuplements de classe d'âge de 0 à 20 ans et par une augmentation des terrains non-forestiers, notamment pour l'urbanisation. La superficie qui origine de coupes totales (toutes classes d'âge confondues) a subi une importante augmentation passant de 15 122 ha en 1984, à 22 656 ha en 1994. Les superficies en plantation se retrouvent, quant à elles, principalement à l'intérieur des strates âgées entre 0 et 20 ans (1 092 ha) ainsi que dans les strates âgées entre 21 et 40 ans (610 ha). La classe d'âge de 50 ans domine encore largement avec 57% de la superficie forestière productive. Les strates mûres et surannées (70 ans et plus), représentant 18% de la superficie forestière productive ont, pour leur part, légèrement augmenté sur une période de dix ans.

Le tableau 3-1, qui illustre la répartition des classes de densité par type de couvert, fait ressortir la forte dominance des strates de densité A et B qui représentent 73% des peuplements alors que les strates de densité C et D représentent 27% des peuplements du territoire.

TABLEAU 3-1  
REPARTITION DES CLASSES DE DENSITE PAR TYPE DE COUVERT

Type de peuplement	Densité A (ha)	Densité B (ha)	Densité C (ha)	Densité D (ha)	TOTAL (ha)	%
Feuillus	55 054	31 907	13 536	5 613	106 110	51.1
Mélangés	13 697	43 458	24 609	4 550	86 314	41.6
Résineux	1 149	5 849	6 740	1 375	15 113	7.3
<b>TOTAL</b>	69 900	81 214	44 885	11 538	207 537	100
%	33.7%	39.1%	21.6%	5.6%	100%	

Source: Données 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier MRN, 1984

### **La composition du couvert forestier**

La majorité des terrains forestiers est occupée par des peuplements feuillus purs qui couvrent 113 333 ha du territoire de l'Agence. Les feuillus intolérants (peuplier faux-tremble, bouleau blanc et érable rouge) dominent principalement dans les peuplements matures de feuillus purs. Les feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune, et mélanges d'essences dominées par l'érable à sucre) dominent au niveau des jeunes peuplements feuillus purs.

Les peuplements mélangés, totalisant 88 263 ha, comptent surtout des peuplements à dominance feuillue (63%). Ces peuplements sont majoritairement dominés par les feuillus intolérants.

Les peuplements résineux, avec 15 695 ha, sont caractérisés principalement par des sapinières et des pinèdes. Les jeunes peuplements (âgés de 20 à 40 ans pour le sapin baumier et de 20 à 60 ans pour les autres résineux) sont largement majoritaires. Parmi les peuplements matures, la présence non négligeable des peuplements dominés par le sapin baumier est remarquée.

### ***3.1.1 Les stades de développement et la composition forestière***

L'analyse de la composition forestière et des différents stades de développement du territoire de Lanaudière permet d'identifier **deux** grands axes **problématiques** liés à l'aménagement et à l'exploitation des ressources forestières, soient :

- 1) Un faible volume à l'hectare démontrant un aménagement forestier inadéquat ne reflétant pas le potentiel du territoire forestier privé de Lanaudière ;**
- 2) Le faible diamètre moyen des tiges feuillues, résultant d'un manque d'aménagement forestier, limitant à court terme la production de bois de sciage.**

#### ***Le volume moyen et la qualité des tiges feuillues***

La forêt privée de Lanaudière est caractérisée par un volume moyen à l'hectare de 99 m<sup>3</sup>s incluant les superficies forestières en régénération (voir Document de connaissance pour de plus amples informations). Une augmentation de ce volume moyen est envisagée pour les prochaines années. Les sols de la région, particulièrement ceux dans la partie sud du territoire situés dans la Plaine du Saint-Laurent, sont reconnus parmi les sols les plus riches de la province du Québec. Cette faible productivité s'explique donc en grande partie par le manque d'aménagement ou encore par la pratique d'un aménagement forestier inapproprié (coupe d'écrémage) des boisés privés de Lanaudière. Le faible volume à l'hectare observé dans les forêts privées de Lanaudière combiné à la dominance des feuillus intolérants de transition peut avoir pour effet de diminuer la rentabilité des opérations forestières.

Au cours des trente dernières années, la majorité des strates feuillues âgées de plus de 70 ans ont fait l'objet de coupes partielles où les feuillus de forte dimension et de qualité sciage et déroulage ont été récoltés. Seules les belles tiges semblaient être récoltées ce qui a eu pour effet de favoriser une dégradation des peuplements feuillus retrouvés présentement sur le territoire.

Tel que précisé au tableau 3-3, le volume en essences feuillues de qualité A ou B (principalement utilisé pour le sciage et déroulage) est très faible, représentant seulement 11% du volume total des essences feuillues de plus de 24 cm au diamètre hauteur de poitrine (DHP). Quelque 58% des tiges sont de qualité C et 31% sont de qualité D.

TABLEAU 3-2  
REPARTITION DU VOLUME PAR ESSENCE FEUILLUE (24CM ET + AU DHP) ET PAR  
CLASSE DE QUALITE

ESSENCES	QUALITÉ A m <sup>3</sup> s	QUALITÉ B m <sup>3</sup> s	QUALITÉ C m <sup>3</sup> s	QUALITÉ D m <sup>3</sup> s
BOJ	14 768	50 446	498 643	300 284
BOP-BOG	14 181	21 738	389 397	142 776
ERO	141 588	126 599	1 169 873	573 553
ERS	44 563	270 292	1 432 889	774 025
FRN	0	7 464	101 044	23 182
HEG-TIL	4 023	34 879	308 736	299 990
PET-PEG-PEB	4 062	99 313	523 137	332 177
CHN	208	16 177	175 537	2 661
CAC-NOC-CET	13 183	17 029	45 663	5 185
<b>TOTAL :</b>	<b>236 576</b>	<b>643 937</b>	<b>4 644 919</b>	<b>2 453 833</b>
<b>%</b>	<b>3.0%</b>	<b>8.0%</b>	<b>58.2%</b>	<b>30.8%</b>

Source: Données 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier MRN, 1984

***Orientation générale retenue : Favoriser à long terme une forêt privée régionale riche et diversifiée (pérennité de la ressource), visant particulièrement une grande qualité des essences feuillues et une constance dans la quantité des essences résineuses.***

Une autre orientation aussi importante est également poursuivie :

- Augmenter le pourcentage de tiges de qualité A et B des peuplements dominés par les feuillus durs.

### **3.1.2 Des pratiques forestières inappropriées**

Tous les propriétaires forestiers ne possèdent pas nécessairement toutes les connaissances requises en matière d'aménagement forestier pour pratiquer une saine gestion de leurs boisés. Les peuplements forestiers, surtout ceux qui sont fortement morcelés, doivent être aménagés selon une dynamique qui leur est propre et qui est la mieux adaptée pour assurer leur protection et leur mise en valeur. Peu de propriétaires forestiers font appel au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offert par l'Agence ou suivent des formations leur permettant de connaître les aménagements possibles pour leurs boisés. Plusieurs propriétaires croient souvent à tort qu'il n'est pas possible de combiner leurs objectifs de possession variés à l'aménagement forestier permettant la récolte de bois. Le manque de démonstration de la rentabilité de l'aménagement forestier et le faible impact des incitatifs financiers à la mise en valeur des forêts privées sont des problèmes inhérents à la promotion et à la réalisation de saines pratiques forestières.

Certaines pratiques forestières abusives telles les coupes à blanc ont aussi découragé des propriétaires dans leurs démarches d'aménagement. La mauvaise perception qu'ils ont des coupes forestières limite ainsi leur implication dans leurs boisés.

**Orientation générale retenue :** Favoriser, en donnant les moyens aux propriétaires de le faire, la réalisation de saines pratiques forestières.

### ***3.1.3 Le manque de main-d'oeuvre forestière qualifiée et disponible***

Les propriétaires forestiers désirant s'en remettre à des tierces personnes pour la réalisation de travaux sylvicoles se heurtent souvent à une main-d'oeuvre forestière non-qualifiée ou non disponible en fonction du temps de l'année ou de la localité visée. Dans Lanaudière, comme ailleurs en province, les métiers en foresterie sont rarement valorisés ou reconnus à leur juste valeur, ce qui rend difficile le recrutement de nouveaux travailleurs. De plus, les taux d'aide financière accordés dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées limitent les sommes versées aux travailleurs forestiers.

**Orientation générale retenue :** Favoriser une main-d'oeuvre qualifiée et disponible sur l'ensemble du territoire pour atteindre les objectifs de mise en valeur de la forêt privée régionale.

Une autre orientation importante est également poursuivie :

- Éduquer et informer tous les intervenants de la forêt privée (propriétaires, entrepreneurs, MRC, autres.) de façon à favoriser et réaliser les saines pratiques forestières les mieux adaptées aux ressources forestières du territoire de l'Agence, tout en maximisant les bénéfices enregistrés sur la matière ligneuse récoltée.

### ***3.2 Problématique liée à l'existence, à l'administration, au contenu et à la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de Lanaudière***

Depuis 1996, l'Agence administre le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées en région. Ce programme est un incitatif à la mise en valeur des forêts privées qui prend la forme de subventions défrayant au maximum 80 % des coûts techniques et de réalisation de certains travaux et activités à caractère sylvicole. Il est sans contredits l'un des principaux outils dont disposent les acteurs du développement forestier qui permettent un soutien constant aux producteurs forestiers dans la réalisation d'actions forestières porteuses de développement durable pour les forêts privées de Lanaudière. Pour cette raison, les partenaires de l'Agence doivent y porter une attention toute particulière de façon à en optimiser les résultats et combler l'insuffisance de moyens financiers mis à la disposition des propriétaires forestiers.

En ce qui a trait à son existence, son administration, son contenu et sa livraison, **trois principaux éléments** se démarquent :

#### **1) Insuffisance de fonds disponibles pour favoriser la mise en valeur des forêts privées**

Depuis 1991, le nombre de propriétaires forestiers disposant du statut de producteur forestier a constamment augmenté (passant de 891 en 1991 à 1 079 en 1999, pour une augmentation totale de 21%). Cela a pour conséquence de répartir le budget d'aide à la mise en valeur des forêts privées entre plus d'individus le requérant.

La région de Lanaudière, malgré le potentiel de rendement de ses forêts privées, se situe au 14<sup>ème</sup> rang sur un total de 17 sur le plan des montants d'argent consentis par l'industrie forestière et le gouvernement du Québec par unité de superficie forestière productive pour la mise en valeur des forêts privées. Bien que la région ait pu jouir, au cours des trois dernières années, d'augmentations de budgets, les montants actuellement alloués se montrent largement insuffisants pour induire une réelle et justifiée mentalité forestière en forêt privée dans Lanaudière. Plusieurs avenues de partenariats financiers demeurent encore sous-exploitées par l'Agence.

De plus, force est de constater que les objectifs d'un bon nombre de propriétaires forestiers intéressés par la mise en valeur multiressource des boisés privés ne sont pas rencontrés par les normes actuelles du programme d'aide et que très peu d'aide financière est donc disponible pour ces propriétaires qui désireraient faire de l'aménagement multiressource. Dans sa forme actuelle, le programme d'aide à la mise en valeur est financé, en 1999, à 56% par le Ministère des Ressources naturelles, 24% par l'industrie forestière et 20% par les propriétaires forestiers. Les argent qui sont présentement investis par les partenaires de l'Agence le sont pour la production de matière ligneuse.

## **2) Méconnaissance du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées est méconnu d'une très grande majorité de propriétaires forestiers. D'ailleurs, moins de 13% des propriétaires forestiers qui y sont admissibles détiennent le statut de producteur forestier, condition préalable à l'obtention des avantages associés au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Il n'y a conséquemment que 25% des superficies forestières productives qui sont actuellement enregistrés par les producteurs forestiers reconnus. Dans les faits, depuis 10 ans, la moyenne annuelle des superficies forestières productives qui font l'objet de travaux subventionnés par le biais du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ne représente que 0,2 % du total des superficies forestières productives privées. Cette donnée prouve hors de tout doute que le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ne crée qu'un faible impact sur la dynamique forestière régionale. L'accroissement de l'effort d'aménagement forestier passe par une meilleure diffusion de l'information concernant le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et par conséquent par une augmentation significative du nombre de producteurs forestiers reconnus. L'Agence doit, dans ses démarches de revendications budgétaires, appuyer son argumentaire sur l'existence d'une forte demande pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

## **3) Besoin de clarification des objectifs forestiers du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**

L'Agence fait les choix stratégiques qu'impose l'administration du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. À cette fin, elle se donne des objectifs et des orientations à l'égard de la réalisation d'un certain nombre de travaux forestiers par grand groupe de travaux forestiers admissibles. Actuellement, les choix stratégiques de l'Agence ont surtout été établis selon l'historique des travaux réalisés. L'Agence dispose d'une meilleure connaissance de l'utilisation actuelle du territoire, de la structure de ses forêts et des divers objectifs de possessions des propriétaires forestiers. Ces intrants sont autant d'informations qui permettent désormais à l'Agence de faire des choix plus éclairés.

La section 4.1.1 dévoile certaines orientations que devrait prendre le programme d'aide en fonction des caractéristiques du territoire forestier. L'analyse permet de dégager que les travaux

commerciaux devraient être davantage encouragés. En effet, d'après une étude des potentiels forestiers pour la réalisation de travaux sylvicoles, une très large proportion du territoire forestier productif est admissible à la récolte de matière ligneuse. Pour les propriétaires forestiers, la réalisation de travaux forestiers commerciaux est le gage d'un retour relativement rapide sur l'investissement consenti à la mise en valeur par la production de bois de qualité qui pourront être disponibles à court et moyen terme.

Les travaux de mise en terre figurent, eux aussi, en tête de liste avec un potentiel de réalisation sur le territoire forestier productif. Considérant la capacité du milieu forestier à se régénérer naturellement, il apparaît prioritaire de consacrer les efforts de mise en terre de plants à l'amélioration de la qualité des peuplements dégradés ou sous-stockés. Cette préoccupation se couple bien à celle de l'importance de régénérer les espaces laissés à l'abandon de façon à influencer à la hausse, la possibilité forestière. La remise en production de friches et des superficies ayant subi des coupes totales pourraient également faire l'objet d'une analyse particulière de l'Agence. Dans cette perspective, des mécanismes devraient également être mis en oeuvre de façon à entreprendre, en forêt privée, la mise en terre de plants d'essences à croissance rapide.

<b><i>Orientation générale retenue :</i></b>	<b><i>Adapter le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées au contexte privé régional en fonction du potentiel de l'ensemble des ressources du milieu forestier et des besoins des propriétaires forestiers.</i></b>
--	--

D'autres orientations importantes sont également poursuivies :

- Travailler activement à augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts du territoire ;
- Accroître la visibilité de l'Agence et en faire connaître son rôle ;
- Favoriser la régénération naturelle ;
- Promouvoir davantage la mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ;
- S'assurer que les actions de l'Agence favorisent le maintien d'un couvert forestier de qualité.

### **3.3 Le manque de connaissance**

Le contexte entourant la forêt privée lanaudoise n'a pas souvent été étudié dans une perspective d'aménagement forestier durable. Les sources d'information se rapportant à l'ensemble des ressources présentes sur le territoire sont nombreuses mais éparpillées et souvent incomplètes. Les nouvelles délimitations des territoires d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées obligent également à regarder le potentiel de la région sous un nouvel angle.

Au niveau de la méconnaissance, quatre éléments se démarquent :

#### **1) Manque d'un profil détaillé des propriétaires en matière d'aménagement forestier**

La méconnaissance des profils, attentes et habitudes des propriétaires forestiers est encore à la base d'un bon nombre d'interrogations qui doivent modeler les actions de l'Agence. Le grand nombre de propriétaires présents sur le territoire rend difficile de comptabiliser les objectifs de possession de chacun, les travaux qu'ils réalisent annuellement sur des parties de lots et les différentes raisons derrière l'inactivité d'une majorité d'entre eux. Le sondage réalisé à l'été 1999 a



permis de dessiner un portrait sommaire des propriétaires forestiers de Lanaudière, mais celui-ci profiterait à être raffiné afin de cibler des actions précises pour le PPMV qui répondent à leurs attentes et qui reflètent la réalité terrain.

## **2) Besoin d'accroître les connaissances générales du propriétaire forestier sur l'ensemble des aspects de son boisé et de la forêt régionale**

La majorité des propriétaires forestiers ne connaissent pas le réel potentiel forestier et économique de leur boisé tant à l'échelle de leur lot que de la région. La composition des boisés, les traitements sylvicoles nécessaires pour les rendre plus productifs ainsi que les débouchés possibles pour les produits forestiers sont parmi les sujets qui doivent être vulgarisés et diffusés.

## **3) Manque de données actualisées, vulgarisées et diffusables sur la forêt privée régionale**

La forêt privée régionale est méconnue par l'ensemble des **intervenants régionaux qui ont un rôle à jouer dans le développement socio-économique de la région**. L'information disponible sur la ressource forestière date déjà de plusieurs années et elle est répartie dans une multitude de sources qui sont parfois contradictoires. Le Document de connaissance du PPMV est un premier exercice d'assemblage des différentes sources d'information à l'échelle de l'Agence mais leur mise à jour régulière est essentielle dans une démarche de planification forestière sur un horizon de 150 ans. Les essences, les volumes et la qualité des bois sur pied doivent être bien répertoriés. La vulgarisation et la diffusion de l'information demeurent à ce jour déficientes.

## **4) Besoin de développer la notion de la gestion multiressource en forêt privée**

La démonstration de la compatibilité entre les diverses utilisations du territoire qui contribuent au développement durable des forêts privées reste à faire. Les pratiques sylvicoles qui permettent l'amélioration des habitats fauniques, qui tiennent compte du paysage ainsi que des activités récréo-touristiques ou qui s'intègrent dans un contexte agricole doivent être élaborées davantage. L'intérêt exprimé par les propriétaires forestiers lanaudois pour le multiressource justifie l'exploration plus poussée de cette avenue.

***Orientation générale retenue : Sensibiliser, informer et accroître les connaissances du propriétaire forestier et des intervenants régionaux en terme de protection, de mise en valeur et de rentabilité du développement des forêts privées.***

D'autres orientations aussi importantes sont également poursuivies :

- Promouvoir des alternatives permettant de maximiser les retombées économiques de la mise en valeur des forêts privées ;
- Sensibiliser et informer les propriétaires forestiers et les intervenants régionaux de la richesse de la forêt privée dans Lanaudière et de son rôle ;
- Sensibiliser et informer les propriétaires forestiers et les intervenants régionaux sur les processus naturels de la forêt (cycles écologiques, évolution des peuplements forestiers, actions des insectes et maladies, feu, la régénération des forêts, etc.) et la coupe forestière ;
- Favoriser la diffusion d'information sur la gestion multiressource et démontrer la compatibilité des diverses utilisations du territoire pour le développement durable de la forêt privée régionale ;
- Rechercher de nouveaux partenariats techniques et financiers en matière de formation, information transfert de connaissance et de mise en valeur des ressources.

### ***3.4 Le manque de reconnaissance du rôle des forêts privées dans le développement socio-économique régional***

Les fortes pressions de la villégiature, l'agriculture et l'urbanisation sur le milieu forestier lanaudois biaisent l'image projetée par les pratiques forestières réalisées par les propriétaires forestiers. Cette situation crée, aux dépens des forestiers, une réticence des instances municipales et de la population à l'égard de toute action modifiant l'intégrité du milieu forestier en région. Au-delà des préoccupations grandissantes pour le maintien du couvert forestier et du contrôle des activités de déboisement, il y a le réel besoin pour la forêt privée régionale d'être aménagée, récoltée et régénérée.

Plus qu'un simple encadrement visuel ou une possibilité d'agrandissement des terres agricoles, la forêt privée recèle un exceptionnel potentiel de croissance forestière, pour une multitude d'essences, sur des sites qualifiés provincialement des plus productifs. De plus, la forêt privée présente certains éléments de biodiversité exceptionnels à la région en plus d'offrir un bon potentiel pour la faune.

La forêt privée au sud de Lanaudière est associée de près à l'agriculture. Quelque 15% de la superficie totale de Lanaudière sont situés en zone verte et les forêts privées qui s'y retrouvent sont souvent utilisées à d'autres fins qu'à l'aménagement forestier (voir tableau 3-4). De plus, en milieu agricole, il y a une différence très marquée des règlements sur la protection des bandes riveraines comparativement à ceux endossés en milieu forestier, ce qui peut causer préjudice aux forêts privées du territoire.

TABLEAU 3-3  
EVOLUTION DE LA SUPERFICIE PRIVEE AU COURS DE LA PERIODE 1984-1994

Type de superficie	1984 ha	1994 ha	Évolution %
Terrains forestiers productifs	234 203	227 188	-3.0
Terrains forestiers improductifs	8 005	6 670	-16.7
Terrains agricoles	132 090	134 352	+2.0
Terrains non-forestiers	37 546*	48 832*	+30.0*
Eau	25 926*	11 811*	- 54.5*
<b>Total de l'Agence</b>	<b>437 770</b>	<b>428 853</b>	<b>-2.1</b>

\* Données préliminaires non-validées ; problèmes au niveau des concordances des tenures et des codes de terrain

Source : 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier du MRN, 1984.

3<sup>e</sup> programme d'inventaire écoforestier du MRN, 1994.

D'après ce tableau, la période de 1984 à 1994 démontre une hausse des terrains agricoles et non-forestiers ainsi qu'une baisse des terrains forestiers tant productifs qu'improductifs. D'important travaux de déboisement ont également été réalisés pour permettre à des zones urbanisées de prendre de l'expansion. Le morcellement ainsi observé au niveau du couvert forestier limite le déplacement et la survie de certaines espèces fauniques (corridors forestiers manquants).

Afin de revaloriser l'image des forestiers et de la mise en valeur des forêts, il importe de présenter, dans un contexte de rentabilité, les multiples options qui s'offrent aux propriétaires forestiers afin de maintenir un couvert forestier, d'en améliorer sa qualité par la production de bois, et ce, en compatibilité avec les diverses aspirations des utilisateurs du milieu.

Parmi les problématiques soulevées, deux retiennent l'attention :

- 1) **Absence de promotion des activités de mise en valeur de la forêt privée et de leur rentabilité ;**
- 2) **Besoin de quantifier l'apport des forêts privées et termes d'emplois et de retombées économiques actuelles et potentielles dans Lanaudière.**

<b>Orientation générale retenue :</b>	<i>Accroître la reconnaissance et l'importance de la forêt privée dans le développement économique, social et environnemental de la région.</i>
---------------------------------------	---

D'autres orientations aussi importantes sont également poursuivies :

- Sensibiliser, informer et accroître les connaissances générales du propriétaire forestier, des intervenants régionaux et de la population sur la gestion multiressource et les éléments de biodiversité présents dans Lanaudière ;
- Démontrer la compatibilité entre les diverses utilisations du territoire qui contribuent au développement durable de la forêt privée régionale et la rentabilité des opérations forestières.

### **3.5 La problématique liée à l'intervention du monde municipal en matière de protection du couvert forestier**

Les interventions forestières réalisées en forêt privées sont régies par des règlements municipaux sur l'abattage d'arbres. Dans Lanaudière, c'est 6 municipalités régionales de comté (MRC) qui dictent à plus de 70 municipalités, via les schémas d'aménagement, les dispositions minimales devant orienter le contenu de ces règlements.

En ce qui a trait à l'intervention du monde municipal en matière de protection du couvert forestier, **trois principaux éléments** se démarquent :

#### **1) Manque de constance et de rigueur dans les visions forestières municipales**

Les municipalités et MRC ont le pouvoir et la responsabilité de protéger le couvert forestier par l'adoption et la mise en application de règlements municipaux en matière d'abattage d'arbres. En absence de connaissances forestières suffisantes, d'objectifs clairs et de visions concertées, l'impact de la réglementation municipale sur l'abattage d'arbres peut engendrer des effets pervers sur le milieu forestier. Une protection inefficace des ressources du milieu forestier peut résulter en restreignant la mise en valeur des forêts et en négligeant les possibilités de son apport au développement socio-économique régional. Le maintien d'un couvert forestier par l'adoption et la mise en œuvre de réglementations n'est de ce fait pas garant du maintien d'une forêt de qualité.

#### **2) Disparité dans le contenu et l'application des réglementations municipales sur l'abattage d'arbres**

L'importance accordée à la protection du couvert forestier est très variable entre les municipalités. Certaines restreignent très sévèrement les interventions en forêt tandis que d'autres se contentent de l'adoption de mesures de protection normatives minimales. Cet état de fait relève dans Lanaudière de la grande variabilité entre les priorités de développement et du peu de reconnaissance à l'égard de la production forestière comme partie prenante indispensable au développement socio-économique régional. Ceci se traduit par une application réglementaire inégale entre les différentes municipalités, limitant la portée des actions forestières des propriétaires en terme d'aménagement forestier face aux autres utilisateurs du territoire.

#### **3) Inefficacité des mesures municipales visant la protection et la mise en valeur des forêts privées**

Les réglementations municipales sur l'abattage d'arbres visent à régir et restreindre l'abattage d'arbres en forêt privée. Les modalités normatives adoptées par les instances municipales ne tendent pas à favoriser la mise en valeur des forêts privées et n'incitent pas nécessairement à la réalisation de saines pratiques forestières. Sachant que la mise en valeur des forêts privées se pratique selon des horizons à court, moyen et long terme, aucune garantie n'existe actuellement à l'effet que les investissements consentis antérieurement et dorénavant à la mise en valeur des forêts privées puissent être protégés et consolidés.

Quant à elles, les notions de retour sur l'investissement et de rentabilité de la mise en valeur des forêts privées imposent dans Lanaudière l'instauration de nouvelles mesures incitatives et l'amélioration du rendement des mesures déjà existantes. À cet effet, en plus de leur pouvoir de réglementer, les municipalités disposent d'un système de taxation foncière, outil non-négligeable et sous-utilisé, pouvant constituer un réel incitatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

*Orientation générale retenue : Assurer, via des politiques et une réglementation municipale adaptée au contexte forestier, la protection, la mise en valeur et le développement rentable des forêts privées du territoire.*

### **3.6 L'approvisionnement de l'industrie forestière régionale**

#### **1) Un marché en mutation**

Au Québec, la consommation accrue de copeaux et de fibres recyclées par l'industrie des pâtes et papiers comme matière première a affecté les débouchés traditionnels des producteurs forestiers et les oblige à se tourner vers la production de bois de sciage. Le billot de quatre pieds perd peu à peu du terrain face au billot de plus grande dimension. Dans le cas des sapins, épinettes, mélèzes et peupliers, la récolte s'approche de la possibilité forestière, du moins dans les forêts du domaine public. Cette possibilité limitée dans les bois résineux (sapin, épinette, mélèze) freine le développement de l'industrie de transformation liée à ces essences. De plus, l'utilisation croissante du milieu forestier (matière ligneuse, activités récréo-touristiques, faune, etc.) augmente la pression sur les ressources forestières et exige une plus grande concertation des différents intervenants du milieu forestier.

La problématique régionale se traduit par **un manque d'adéquation entre l'offre (quantité et qualité du bois fournit par le producteur forestier) et la demande (type de bois recherché par l'industrie) du marché de la forêt privée régionale.**

#### **2) La provenance extérieure de la matière ligneuse**

En 1998, l'approvisionnement de l'industrie forestière de Lanaudière provenait à 75% du domaine public, à 22% du domaine privé et à 3% de l'extérieur du Québec. Depuis 1990, jamais l'approvisionnement de l'industrie forestière régionale en provenance des terres privées du Québec n'a été supérieur à 30% (Voir tableau 3-5).

TABLEAU 3-4  
EVOLUTION DE LA PROVENANCE DE LA CONSOMMATION DES USINES DE  
TRANSFORMATION DU BOIS DE LANAUDIÈRE (M<sup>3</sup>S)

Année	Forêts du domaine public	%	Forêts du domaine privé	%	Hors Québec	%	Volume total
1989-90	568 279	72	180 217	23	40 672	5	789 168
1990-91	616 827	71	219 044	25	38 790	4	874 661
1991-92	522 700	65	238 700	30	37 000	5	798 400
1992-93	829 000	75	230 100	21	44 100	4	1 103 200
1993-94	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1994-95	836 000	nd	nd	nd	38 000	nd	nd
1995	682 040	69	264 568	28	39 429	4	986 037
1996	828 386	74	240 702	22	43 488	4	1 112 576
1997	946 298	74	296 622	23	41 397	3	1 284 317
1998	913 881	75	263 062	22	36 016	3	1 212 959

Source: Rapport d'activités et statistiques 1989-1990, 1990-1991, 1991-1992, 1992-1993, 1994-1995.  
Direction régionale Montréal, MRNQ.  
Banque de données INDUSTRIA, 1995-1999, MRNQ.

Le groupe d'essences SEPM (sapin, épinette, pin gris et mélèze) est présentement surexploité car il demeure celui qui est le plus recherché par l'industrie forestière avec le groupe d'essences peuplier (tremble). Les groupes d'essences autres résineux, érables et autres feuillus sont, quant à eux, sous-exploités actuellement par un manque de marché.

### 3) La sous-exploitation du potentiel ligneux lanauchois

Le potentiel ligneux, toutes essences confondues, du territoire de Lanaudière est actuellement sous-exploité et ne représente pas une limitation pour l'approvisionnement de l'industrie forestière régionale à l'exception du groupement d'essences SEPM (Voir tableau 2-5).

### 4) La manque d'adéquation

Il y a un manque de concertation entre les producteurs forestiers et l'industrie forestière pour l'obtention d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande du marché de la forêt privée régionale. Malgré le bon nombre d'industries forestières de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations sur le territoire de l'Agence, les industries forestières de 1<sup>ère</sup> transformation sont souvent mal adaptées aux ressources forestières présentes à même le territoire (le manque de bois feuillu de qualité ferme la porte aux marchés du sciage et déroulage) et ce, souvent par cause d'une technologie inadéquate pour traiter le bois de qualité inférieure et de faible dimension.

### 5) Le manque de débouchés

L'industrie de transformation primaire du bois dans Lanaudière se caractérise par plus de 84 % des usines qui consomment moins de 25 000 m<sup>3</sup>s de bois annuellement et 68 % qui consomment 10 000 m<sup>3</sup>s et moins de bois annuellement. Certaines industries forestières régionales laissent de côté des volumes importants de bois feuillu sous forme de billes, de billons courts et de diamètres restreints (longueur inférieure à 2 mètres ou de diamètre inférieur à 30 cm). Il va sans dire que de ces billes, certaines pourraient être avantageusement transformées en sciage, à la

condition d'être correctement sélectionnées, tronçonnées, regroupées par lots uniformes et transformées par des scieries adaptées à la forme et au profil des billes.

***Orientation générale retenue : Supporter toute action visant à améliorer les débouchés pour les différents produits forestiers régionaux tout en augmentant l'approvisionnement en provenance de la forêt privée régionale pour l'industrie régionale.***

#### **4. Stratégie et plan d'action du PPMV**

L'un des engagements pris lors du Sommet sur la forêt privée traduit bien l'orientation générale du PPMV de l'Agence :

***S'engager à veiller à la protection et la mise en valeur des forêts privées dans le respect des intérêts de ses propriétaires et dans un souci de développement durable.***

L'Agence, à travers ses partenaires, devrait utiliser le PPMV pour mettre en oeuvre les stratégies suivantes qui sont le reflet des besoins de la forêt lanauoise et qui permettent de concrétiser les actions nécessaires pour atteindre ses objectifs d'aménagement des ressources forestières de son territoire.

Il est primordial de faire reconnaître le patrimoine forestier régional et de confirmer son importance comme levier stratégique du dynamisme des économies rurales et la nécessité d'en assurer la pérennité.

##### **4.1 Stratégie visant à combler le manque d'aménagement forestier dans Lanaudière**

###### **4.1.1 Stratégie d'aménagement forestier du territoire de Lanaudière**

**Organisme ciblé :** Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Les caractéristiques actuelles de la forêt privée sont les points de départ communs de tout effort de mise en valeur et d'aménagement forestier pour les partenaires de l'Agence. Afin d'utiliser et de développer pleinement le potentiel des boisés lanauois, les partenaires devraient poursuivre les grands objectifs forestiers suivants à l'aide des moyens et incitatifs dont ils se doteront ou dont ils disposent actuellement.

###### **Les assises d'une bonne stratégie d'aménagement forestier**

Un élément essentiel à ne pas négliger, lors de l'élaboration d'une stratégie d'aménagement forestier en forêt privée, est que le principal gestionnaire est le propriétaire forestier et que celui-ci peut influencer son aménagement en fonction de différents facteurs comme la mise en marché, les programmes d'aide et de formation, ses objectifs de possession, les différentes réglementations et bien d'autres. La stratégie d'aménagement la plus réaliste sera celle qui tiendra compte le plus possible des différentes facettes suivantes :

- Le comportement du propriétaire ;
- La composition forestière actuelle et antérieure et les modifications subies par le couvert forestier ;

- L'évolution naturelle des peuplements en fonction des grands types écologiques ;
- La demande de l'industrie ;
- L'historique des travaux d'aménagement réalisés et ce, en fonction des différents types de couvert forestier et les tendances actuelles.

La stratégie d'aménagement retenue au PPMV peut représenter soit l'aménagement idéal (qui représente le potentiel maximum du territoire), l'aménagement actuel (qui représente ce qui se fait réellement sur le territoire) ou un aménagement amélioré (se situe entre un aménagement idéal et un aménagement actuel). L'orientation retenue pour le PPMV a été l'aménagement actuel. Cette démarche de connaissance permet de mieux cibler le type d'aménagement actuellement réalisé sur le territoire pour connaître globalement la stratégie d'aménagement appliquée.

Ainsi, l'élaboration du calcul de la possibilité forestière est axée sur la situation actuelle du territoire. En effet, considérant qu'il s'agit d'un premier calcul de possibilité et qu'il est plus important, dans un premier temps, de chercher à connaître la possibilité réelle que permet d'atteindre le niveau actuel d'aménagement, cette option a été retenue. Ainsi, les situations "réelles" seront simulées afin de ne pas créer de possibilité fictive amenée par un niveau d'aménagement qui n'est pas actuellement mis en pratique.

Les traitements sylvicoles financés par le programme d'aide de l'Agence n'ont pas une forte influence sur la possibilité forestière de la région car ils n'affectent que 0.2% de la superficie forestière productive totale du territoire. Les traitements sylvicoles appliqués via le programme n'affectent donc pas de façon substantielle la stratégie d'aménagement forestier du territoire. Cependant, la stratégie d'aménagement forestier du PPMV devra, quant à elle, servir d'outil pour orienter le programme d'aide.

La stratégie d'aménagement forestier de l'Agence se base sur les facteurs suivants (qui ont été étudiés et détaillés lors de l'élaboration du Document de connaissance) :

- La composition actuelle des peuplements forestiers ;
  - Les groupements d'essences
  - L'âge des peuplements
  - La densité des peuplements
  - La régénération en gaulis et semis
  - L'évolution naturelle des peuplements
  - La qualité du bois sur pied
  - Les volumes à l'hectare des peuplements
- L'évolution des peuplements et les modifications subies par le couvert forestier ;
- Les perturbations naturelles ;
- L'évolution des terres en friche ;
- L'évolution des terres en coupe totale ;
- Les impacts de la réglementation des schémas d'aménagement sur les boisés privés ;
- Les potentiels et contraintes écologiques du territoire ;
- L'aménagement des forêts et le comportement des propriétaires ;
  - Un portrait des types de traitement sylvicole appliqués par groupements d'essences (coupe de jardinage, coupe à diamètre variable, CPRS ...)
  - Une définition des traitements sylvicoles (% prélèvement cible par essences, par diamètre, par classe de qualité)
  - Le type de produit récolté



- L'intensité des travaux, de la récolte
- L'acériculture
- La prématurité et la surmaturité dans la récolte
- L'inactivité des propriétaires.

### ***Les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier***

#### Tenir compte de la répartition des peuplements par classe d'âge.

La majorité des peuplements forestiers du territoire se retrouvent dans une même classe d'âge, soit celle de 40 à 60 ans, ce qui ne laisse place qu'à une faible superficie de jeunes peuplements de 40 ans et moins (Voir Annexe A). De même, les peuplements d'âge mûr sont sous-représentés et de faible qualité. Cette situation s'applique aux différents groupements d'essences du territoire, principalement pour les peuplements feuillus et mélangés (Voir Annexe B).

Les travaux d'aménagement à envisager pour répondre à cet objectif sont les coupes de succession dans les peuplements feuillus étagés, le reboisement dans les coupes totales et les friches et, lorsque requis, les travaux d'enrichissement. De plus, à court et moyen terme, pour les peuplements à dominance résineuse, les stratégies sylvicoles devront favoriser l'entretien des jeunes plantations existantes et améliorer la qualité des peuplements résineux (éclaircie commerciale). Les forêts de feuillus dominées par les essences tolérantes pourront faire l'objet de traitements visant le maintien d'une structure inéquienne ou étagée. La majorité des travaux devraient être orientés au sein des peuplements de 50 ans qui présentent une densité A ou B.

#### Augmenter le pourcentage de tiges de qualité A et B des peuplements dominés par les feuillus durs et certains résineux.

Suite aux observations faites à la section 2.2.2 concernant le faible volume moyen sur pied et, à la lumière des résultats qui seront obtenus lorsque le calcul de la possibilité forestière sera complété, des démarches visant à augmenter le capital ligneux tant en qualité qu'en quantité devraient être entreprises. La remise en production des aires improductives, la régénération des sites présentant des difficultés, l'enrichissement, lorsque requis, dans les strates de faible densité de même que les travaux d'éducation de peuplements dans les jeunes strates denses (éclaircie commerciale et intermédiaire) sont les principaux travaux susceptibles d'accroître le capital ligneux et d'augmenter la qualité des tiges. À cet effet, il serait intéressant de connaître la proportion des friches qui pourraient faire l'objet de reboisement de façon à prioriser ce type de travaux sylvicoles à des endroits ciblés sur le territoire.

La majorité des travaux devraient être orientés au sein des peuplements de 50 ans démontrant les meilleurs potentiels (densité, composition, etc.) de production de bois de qualité ainsi que dans les strates âgées de 0 à 20 ans (éclaircie précommerciale et coupe d'assainissement) afin de favoriser la présence de tiges de qualité à moyen et long terme.

#### ***4.1.2 Le potentiel de réalisation des activités d'aménagement sur le territoire de Lanaudière***

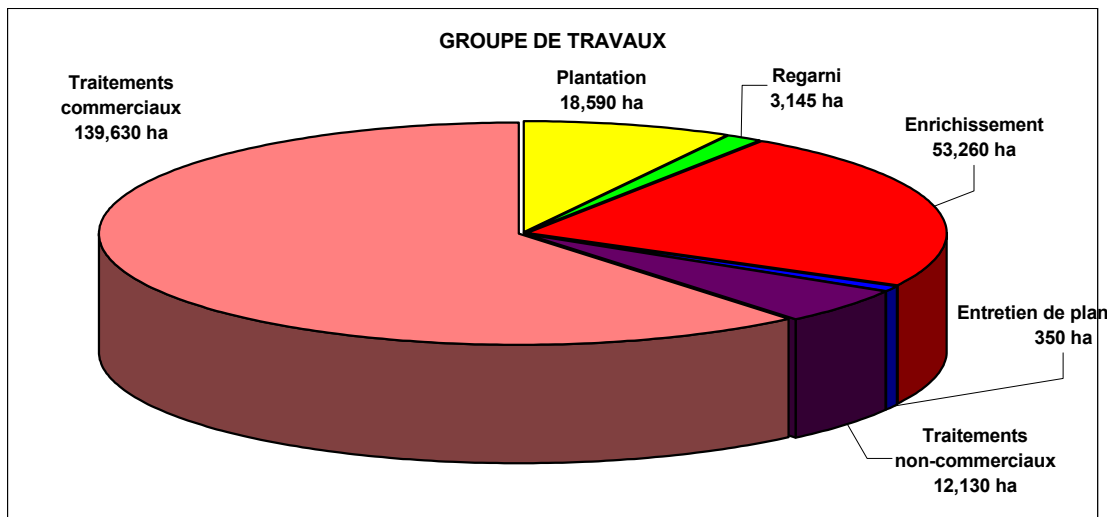
***Organisme ciblé : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière***

Afin d'aiguiller les interventions forestières dans les peuplements en fonction des orientations visées précédemment, le territoire forestier privé a été subdivisé selon son potentiel forestier en quatre (4) grands groupes de travaux d'aménagement : (1) la mise en terre de plants, (2) l'entretien de plantations, (3) les traitements non-commerciaux et (4) les traitements commerciaux. Il est à

noter que cet exercice a été effectué sans prendre en considération les diverses contraintes (réglementations municipales, bandes riveraines, encadrement visuel ...) auxquelles la forêt privée peut être assujettie.

La figure 4-1 présente donc les résultats d'une classification potentielle des peuplements forestiers du territoire. Elle fournit une évaluation sommaire de la répartition de la superficie forestière à l'intérieur de ces quatre grands groupes de travaux établie en fonction des critères suivants : l'âge, la hauteur, la densité et la perturbation d'origine des peuplements. Il est à noter qu'il est fort possible que parmi les groupes de travaux définis précédemment, un certain nombre de ses traitements se recoupent. Effectivement, un peuplement feuillu dégradé de faible densité pourrait être apte, bien qu'il soit orienté vers des travaux d'enrichissement, à subir un traitement commercial en fonction de sa composition forestière et de son âge.

FIGURE 4-1  
ESTIMATION DE LA REPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIERE PAR GRANDS GROUPES DE TRAVAUX POSSIBLES



\* Voir les explications sommaires des groupes de travaux en annexe.  
Source : 3<sup>e</sup> programme d'inventaire écoforestier du MRN, 1994.

Le potentiel de réalisation des activités d'aménagement sur le territoire de Lanaudière pourrait, de façon à tendre vers les orientations visées, favoriser principalement les **travaux commerciaux**. Les peuplements qui se prêtent aux travaux d'éducation, visant leur amélioration à des fins de production de bois de qualité ou encore pour la production acéricole, sont les peuplements de feuillus tolérants âgés de 50 ans présentant une densité A ou B : plus de 60% de couverture formé par la projection des cimes au sol.

La classe d'âge de 50 ans domine largement sur le territoire de l'Agence avec 57% de la superficie forestière productive. De plus, à l'intérieur de cette classe d'âge, les peuplements de densité A et B dominent fortement, soit respectivement avec 35% et 39% de la superficie forestière. Les travaux commerciaux ainsi visés comprennent l'éclaircie commerciale, la coupe de succession, la coupe de jardinage, la coupe par bande et la coupe de récupération. À court terme, l'aménagement des strates feuillues pour la production de bois de qualité impliquera une importante récolte de bois feuillu de faible qualité laissé sur pied lors des opérations forestières antérieures.

L'aménagement des strates feuillues pour la production acéricole se traduit, quant à lui, par des prélèvements ligneux moins importants (prélèvement maximum variant de 20 à 30 % de la surface terrière initiale du peuplement). La coupe de jardinage serait à privilégier en laissant une surface terrière minimale, après traitement, de 20m<sup>2</sup>/ha, tout en conservant une proportion d'essences compagnes (bouleau jaune, orme, frêne...) d'au moins 10%. On estime à environ 3 000 hectares les superficies réservées à la production acéricole sur le territoire de Lanaudière.

Un autre groupe de travaux à prioriser est la mise en terre de plants. La remise en production de peuplements dégradés et l'enrichissement devraient s'effectuer dans des peuplements de faible densité (C ou D : entre 25 et 60% de couverture formé par la projection des cimes au sol). Plusieurs des strates de faible densité présentent des caractéristiques intéressantes pour accroître la productivité du territoire et présenteraient un potentiel pour la production de bois de sciage. Également, les travaux de **reboisement** demeurent des traitements très importants à favoriser. La superficie disponible pour les plantations provient majoritairement de superficies issues de coupes totales et en second lieu, de superficies en friches.

Un traitement à favoriser, malgré sa faible répartition sur le terrain, telle qu'indiquée à la figure 3-1, est **l'entretien de plantations**. L'accroissement de la qualité et la productivité via des travaux d'entretien sont nécessaires dans les plantations présentant une densité supérieure à 60%.

Des traitements d'**éclaircie précommerciale** ainsi que des coupes d'assainissement sont également des travaux qui vont permettre d'accroître la qualité et la productivité des peuplements. Les jeunes peuplements âgés de 0 à 20 ans, avec une densité A ou B, sont aptes à recevoir ce type d'intervention sylvicole. D'ici une vingtaine d'années, suite à la rotation des peuplements feuillus matures (40 ans et plus pour le tremble, 60 ans et plus pour les autres feuillus) et des peuplements résineux matures (40 ans et plus pour le sapin, 60 ans et plus pour les autres résineux), les traitements d'éclaircie précommerciale seront à privilégier.

Des décisions devront être prises afin de quantifier les objectifs forestiers et élaborer pleinement une stratégie sylvicole régionale qui aura des incidences économiques sur le programme d'aide et conséquemment sur le terrain.

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

L'Agence devrait, suite à la réception des données manquantes de l'inventaire effectué en 1994, réaliser un nouveau calcul de la possibilité forestière, à partir des mêmes hypothèses utilisées lors du présent calcul, afin de pouvoir faire un parallèle entre ce présent calcul (données 1984) et le nouveau (données 1994). Ensuite, un autre calcul de possibilité forestière représentant un aménagement plus intensif devrait être effectué. Ceci dans le but de démontrer le potentiel du territoire et de revendiquer des budgets supplémentaires au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et chacun de ses partenaires*

À la lumière des résultats du calcul de la possibilité forestière, l'Agence devrait veiller à l'ajustement des objectifs de récolte sur son territoire. Il faudrait que les partenaires de l'Agence conviennent de diminuer la récolte annuelle du sapin, des épinettes et des peupliers. En effet, selon les bilans du calcul de la possibilité effectué, la récolte annuelle moyenne du groupe « sapins-épinettes » devra baisser de 7 297 m<sup>3</sup>/an pour respecter la possibilité à rendement

soutenu de 85 650 m<sup>3</sup>/an. De même, la récolte du groupe « peupliers » devra aussi baisser de 12 153 m<sup>3</sup>/an pour respecter la possibilité à rendement soutenu de 37 875 m<sup>3</sup>/an.

Cette position devrait être révisée suite à la réalisation du nouveau calcul effectué à partir des données d'inventaire de 1994.

**Organisme ciblé :** *Syndicats de producteurs de bois et industrie forestière*

Dans un souci de développement durable et à la lumière des orientations poursuivies à la section précédente, les syndicats de producteurs de bois devraient mettre en place un mécanisme de suivi rigoureux pour s'assurer qu'ils respectent la possibilité forestière par essence et par groupe d'essences.

De plus, dans une perspective éventuelle de certification environnementale, les syndicats et les industriels devraient prioriser les volumes de bois issus de boisés aménagés afin de mieux promouvoir l'aménagement forestier durable sur le territoire.

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

Dans un souci de développement durable et de respect de la possibilité forestière de Lanaudière, l'Agence devrait s'assurer de faire un bon suivi des déclarations des volumes acquis sur son territoire par l'industrie forestière. Ces informations, jumelées aux données de mise en marché, permettraient d'obtenir une meilleure évaluation et un meilleur suivi des bois réellement prélevés sur le territoire.

#### **4.1.3 Les saines pratiques forestières**

**Organisme ciblé :** *Syndicats de producteurs de bois et conseillers forestiers*

Afin d'adresser les problématiques des pratiques forestières inappropriées observées sur le territoire, les syndicats en collaboration avec les conseillers forestiers devraient diffuser davantage leurs outils permettant le transfert de connaissance aux propriétaires forestiers qui soient adaptés aux différentes clientèles (journées de démonstration, formation, guides techniques, guide des saines pratiques, etc.).

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et Syndicats de producteurs de bois*

Dans l'intérêt d'une grande majorité de propriétaires forestiers davantage intéressés par la garantie à l'effet que certains éléments particuliers de l'environnement forestier puissent être protégés et que les travaux forestiers réalisés dans leurs boisés puissent être confiés à des gens de confiance, l'Agence devrait également examiner les possibilités de confectionner une liste des entrepreneurs forestiers dont le travail pourra éventuellement être évalué.

**Organismes ciblés :** *Municipalités régionales de comté (M.R.C.) et municipalités locales*

Outre la diffusion de l'information sur les saines pratiques forestières, les M.R.C devraient soutenir les efforts d'aménagement forestier par des règlements d'abattage d'arbres et d'aménagement qui ne vont pas à l'encontre des saines pratiques forestières.

#### **4.1.4 La main-d'oeuvre forestière**

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, conseillers forestiers et entrepreneurs*

La contribution de la forêt privée lanauoise au développement socio-économique passe notamment par la création d'emplois. L'Agence devrait, en collaboration avec les conseillers forestiers, les entrepreneurs, le Comité sectoriel de la main-d'oeuvre, Emplois-Québec et des organismes formateurs, rechercher et mettre en place des mécanismes permettant à la main-d'oeuvre forestière de provenir, d'être formée, d'évoluer et de demeurer en région par la rentabilisation du travail forestier. Pour s'assurer que la forêt lanauoise puisse bénéficier d'une main-d'oeuvre spécialisée, compétente, stable et valorisée en aménagement forestier, l'Agence devrait étudier la possibilité de réviser les taux présentement offerts dans le cadre de son Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de façon à y introduire les nouvelles valeurs devenues depuis disponibles.

De plus, l'Agence devrait chercher d'autres sources de financement afin d'offrir un soutien à l'emploi et créer des opportunités pour de nouveaux emplois.

### **4.2 Stratégie visant à induire de l'existence du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, une réelle et bénéfique action forestière dans Lanaudière**

#### **4.2.1 Augmentation de l'efficacité de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière**

Revendication de l'Agence auprès du ministère des Ressources naturelles à Québec et des autres partenaires, d'une part plus importante des budgets consentis à la mise en valeur des forêts privées dans Lanaudière

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et chacun de ses partenaires*

L'Agence et ses partenaires devraient convaincre les intervenants du développement régional afin de consentir des efforts considérables pour revendiquer, auprès du MRN et des autres partenaires, une augmentation substantielle mais graduelle des budgets. Cette revendication de nouveaux argents devrait tenir compte d'une quote-part des agences ainsi que du potentiel forestier de Lanaudière. Qui plus est, en vertu de la politique de rendement accru que le Gouvernement du Québec s'apprête à adopter, des budgets supplémentaires devraient être injectés de la part de Québec dans l'enveloppe pour la forêt privée régionale.

Développer des partenariats financiers avec de nouveaux acteurs provinciaux et régionaux intéressés par la mise en valeur des forêts privées et la concrétisation de projets forestiers à caractère multiressource

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nouveaux partenaires financiers*

Afin de compléter la contribution financière du MRN pour la mise en valeur des forêts privées et de répondre à la diversité des objectifs de possession des propriétaires forestiers de la région de Lanaudière, il convient de rechercher de nouveaux partenaires financiers ainsi que de

consolider les relations avec les partenaires financiers existants, mais jusqu'à présent peu impliqués dans l'Agence pour la mise en valeur des forêts privées et la concrétisation de projets forestiers à caractère multiresource.

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

L'Agence devrait faire une synthèse des actions ayant été entreprises par les divers intervenants concernant la problématique du contexte fiscal des propriétaires forestiers. Elle devrait faire le suivi et appuyer les démarches en cours et futures. Aussi, l'Agence devrait demander au ministère des Ressources naturelles de rédiger un dépliant sur son programme de remboursement des taxes foncières. Dans le but d'augmenter son impact, elle devrait rallier les autres agences à ses actions.

#### **4.2.2 Promotion de la mise en valeur des forêts privées, de sa rentabilité, de sa nécessité et de l'existence du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**

##### Réalisation et diffusion d'une étude démontrant la rentabilité de la mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - CLD – CRDL - CLE*

La multitude d'utilisations du territoire dans la région de Lanaudière offrent un nombre important d'opportunités pour le propriétaire foncier relativement à l'utilisation du milieu forestier. Afin de protéger, mettre en valeur et développer le potentiel de production ligneuse des forêts privées de Lanaudière, il importe que l'Agence, en collaboration avec les CLD, le CRDL et le CLE, réalise et diffuse les résultats d'une étude de rentabilité actuelle des diverses utilisations du territoire et de rentabilité potentielle de l'utilisation forestière à des fins de production ligneuse.

##### Large diffusion des informations pertinentes à une meilleure compréhension des propriétaires fonciers forestiers et des intervenants régionaux à l'égard de l'existence et du mandat de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, Syndicats des producteurs de bois et municipalités locales*

De façon à faciliter l'intégration d'une vision forestière en région en créant un engouement pour la mise en valeur des forêts privées, les actions suivantes devraient être entreprises :

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière**

Assurer une large diffusion du dépliant de l'Agence et des outils promotionnels quant à la mise en valeur des forêts privées, notamment auprès des propriétaires forestiers bénéficiant du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. De plus, des efforts devraient être consentis à la promotion du PPMV et des orientations stratégiques de l'Agence auprès des élus municipaux afin de les sensibiliser à la mise en valeur des forêts privées. À cet effet, des présentations adaptées à chacune des MRC devront être conçues puis présentées par l'Agence. Par la suite, des présentations pourront être offertes aux municipalités lanaudoises qui en manifestent le désir. Enfin, l'Agence devrait régulièrement faire part de ses actions à la population lanaudoise par la parution régulière d'articles dans les journaux régionaux.

### ***Syndicats des producteurs de bois***

Chronique régulière faisant état des dernières informations pertinentes concernant l'administration de l'Agence.

### ***Municipalités locales***

L'Agence devrait fournir à chacune des municipalités de son territoire son dépliant promotionnel afin de joindre, à l'envoi du compte de taxes ou de tout autre communication, l'information sur le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. De plus, un résumé du règlement municipal sur l'abattage d'arbres devrait être envoyé à tous les propriétaires fonciers forestiers de leur territoire.

Des efforts devraient également être consentis à la sensibilisation des propriétaires à l'existence du programme de remboursement de taxes foncières, municipales et scolaires pour les producteurs forestiers.

***Organismes ciblés :*** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et Syndicats de producteurs de bois*

L'Agence et les syndicats de producteurs de bois devraient rencontrer ensemble la Fédération de l'UPA de Lanaudière et le MAPAQ afin de l'informer des possibilités qui s'offrent en terme de programme d'aide, de subventions, de mise en marché des produits forestiers, d'entente pour le reboisement des friches, etc. et de présenter plus en détails le contenu et les orientations du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

### **Mettre en place des réseaux de boisés faisant état des résultats de travaux de mise en valeur forestière et multiresource**

***Organismes ciblés :*** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et chacun de ses partenaires*

L'Agence devrait, en collaboration avec ses partenaires, les conseillers forestiers et l'Association touristique régionale, inciter davantage les propriétaires forestiers, élus municipaux, villégiateurs, touristes et les intervenants régionaux à visiter les travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Un réseau de boisés privés témoins devrait être implanté par l'Agence et des visites guidées pourraient être organisées par celle-ci. De plus, un réseau permanent de travaux d'aménagement visibles à partir du réseau routier devrait être implanté et identifié à l'aide de panneaux et de brochures, afin que les personnes intéressées par la mise en valeur des forêts privées puissent aller les voir par elles-mêmes.

Ces réseaux de boisés devraient permettre aux individus qui les visitent d'aspirer à une certaine activité forestière indépendamment de leurs objectifs de possession et/ou de découvrir la compatibilité de l'aménagement forestier aux autres utilisations du territoire. En ce sens, il importe de mousser, par l'existence de ces réseaux de boisés, la nécessité pour la forêt d'être récoltée et la compatibilité de ces interventions avec la mise en valeur des habitats fauniques, la protection des paysages, la protection des cours d'eau, etc. Compte tenu du fait que l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide est déjà limitée, il importe de trouver des sources de financement externes.

#### **4.2.3 Réorientation de la planification sylvicole promue par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**

Travailler avec les comités et les structures en place afin de réévaluer les priorités et de recommander au conseil d'administration de l'Agence, de nouvelles orientations à donner au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

Ce comité, déjà existant, composé des quatre partenaires de l'Agence, pourrait être élargie, afin d'inclure lorsque jugé nécessaire des producteurs ayant été desservis par le programme d'aide, de propriétaires forestiers et des conseillers forestiers. Il aurait pour mandat d'adapter le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées au potentiel forestier régional. Celui-ci devrait s'appuyer sur les connaissances forestières acquises dans la phase de préparation du PPMV et des besoins exprimés par les propriétaires forestiers. Ce comité aura également le mandat de se pencher sur certains éléments de la mécanique de livraison du programme d'aide. Les résultats de son travail devraient permettre à l'Agence de réévaluer la part du budget allouée et les taux accordés pour les différents groupes de travaux en fonction des orientations proposées dans la stratégie d'aménagement forestier présentée à la section 4.1.

Le travail du comité devrait être inspiré des principes suivants :

- Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées devrait favoriser la production, à court et moyen terme, de bois de qualité ;
- Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées devrait prendre en considération les besoins des producteurs forestiers ;
- L'Agence devrait prévoir d'intégrer, à court terme et à partir d'argents nouveaux, des travaux forestiers à caractère multiressource.

Suite aux analyses du comité, l'Agence devrait réévaluer son niveau d'implication dans :

- La mise en terre de plants ;
- La régénération naturelle des peuplements et investir, lorsque nécessaire, dans la remise en production d'espaces laissés à l'abandon et de sites mal régénérés ;
- L'entretien des plantations ;
- La part du budget allouée à la réalisation de travaux commerciaux.

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

Dans un souci de développement durable, l'Agence devra mettre en place un mécanisme de suivi pour s'assurer que les travaux favorisent une augmentation de la possibilité forestière du territoire.

Considération, par le monde municipal (municipalités et MRC), des objectifs forestiers de l'Agence traduits dans le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées lors de la révision des schémas d'aménagement et de la mise en œuvre des réglementations municipales sur l'abattage d'arbres

**Organismes ciblés :** *Municipalités régionales de comté (M.R.C.) et municipalités locales*

Dans une perspective d'amélioration continue, le monde municipal de la région de Lanaudière devrait s'inspirer des conclusions du PPMV et des constats forestiers qui en sont issus dans la



définition et l'établissement de leurs visions forestières. Les municipalités devraient, quant à elles, étudier la possibilité de s'assurer que leurs règlements d'urbanisme en matière d'abattage d'arbres n'aillent, à tout le moins, pas à l'encontre des travaux de sylviculture promus par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et tenter d'harmoniser leurs règlements.

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées*

L'Agence devrait sensibiliser le monde municipal aux orientations retenues dans le PPMV et présenter les objectifs qui découlent du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées dans le but d'établir une vision forestière commune.

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, municipalités régionales de comté (M.R.C.) et municipalités locales*

Dans le but de faciliter l'évaluation et le suivi des réglementations municipales, l'Agence devrait se procurer toutes les réglementations d'abattage d'arbres et celles touchant l'aménagement forestier de son territoire et les tenir à jour à l'aide des MRC et des municipalités.

#### **4.3 Stratégie de sensibilisation et de diffusion de l'information sur les forêts privées**

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

Afin d'assurer la circulation de l'information recueillie à travers l'élaboration du PPMV, l'Agence devra élaborer une politique de diffusion pour mettre à la disposition des propriétaires forestiers et des autres intervenants régionaux, différents documents vulgarisés et régulièrement mis à jour qui exposent le portrait des forêts privées lanaudoises. Différents intervenants régionaux (les municipalités locales qui émettent des permis d'abattage d'arbres, les conseillers forestiers qui élaborent des plan de gestion, etc.) pourraient être mis à contribution afin de recueillir les informations les plus représentatives de la réalité terrain.

De plus, dans un souci de soutenir financièrement et techniquement la mise en valeur des forêts privées, l'Agence devrait tenir une liste à jour des programmes offerts aux propriétaires, des organismes oeuvrant en milieu forestier privé, des partenariats potentiels pour l'Agence et des programmes d'aide existants desquels l'Agence pourrait bénéficier.

Une meilleure connaissance des profils des propriétaires forestiers participants dans le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de Lanaudière permettrait de répondre aux attentes et aux besoins des propriétaires les plus actifs. Leur degré de satisfaction et leurs commentaires face à la livraison du programme d'aide par les conseillers forestiers pourraient être recueillis lors d'un sondage ou d'un questionnaire spécifiquement élaboré à cet effet afin de parfaire la connaissance dont l'Agence dispose sur les propriétaires forestiers de la région.

**Organisme ciblé :** *Ministère des Ressources naturelles*

Des dispositions devront être prises pour assurer, de la part du MRN-Québec, la mise à jour des données forestières et documenter davantage l'aménagement multiressource adapté au contexte et potentiel forestier privé lanaudois. Ces informations devront circuler au sein des propriétaires forestiers et des autres intervenants touchés par la mise en valeur des forêts privées lanaudoises.

**Organisme ciblé :** *Syndicats de producteurs de bois*

Les syndicats de producteurs de bois, en collaboration avec les intervenants du milieu, devront concevoir et mettre en place un programme de formation, d'information et de transfert de connaissance. De par les liens étroits qu'ils détiennent avec les propriétaires forestiers, les syndicats connaissent les besoins les plus éminents en formation et information des propriétaires forestiers. C'est en ciblant les différentes clientèles et en adaptant le contenu des activités que les syndicats livreront ce programme et assureront le transfert de connaissance aux propriétaires forestiers.

De plus, vu le succès déjà rencontré de leurs publications, les syndicats devraient continuer de rédiger leurs journaux respectifs qui informent les propriétaires et les autres intervenants intéressés par les dernières actualités du milieu forestier privé régional.

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

L'Agence aura le mandat d'encadrer et de contribuer, selon les moyens de l'Agence, au financement des démarches entourant la livraison des programmes de formation des syndicats de producteurs de bois et des partenaires.

#### **4.4 Stratégie visant à combler le manque de reconnaissance du rôle des forêts privées dans le développement socio-économique régional**

**Organisme ciblé :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*

Dans le but de faciliter toute démarche de sensibilisation et d'information auprès des différents intervenants du milieu ayant un rôle à jouer dans le développement des forêts privées, l'Agence devrait préparer un document promotionnel qui permette de mieux faire connaître, à travers ses partenaires, les possibilités qu'offrent les forêts privées dans un contexte de développement socio-économique régional.

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et chacun des ses partenaires*

En tant qu'organisme de représentation de l'ensemble des propriétaires forestiers, les syndicats et les O.G.C. devraient rencontrer la Fédération de l'UPA, les Centres locaux et régionaux de développement en plus de la CPTAQ, du MAPAQ et de l'ATR afin de les sensibiliser au rôle de la forêt privée et les objectifs forestiers de Lanaudière. Dans un esprit de collaboration, tel qu'il a été amorcé lors des tables thématiques tenues par l'Agence en avril, mai et juin 2000, il est important d'assurer un lien avec les producteurs agricoles et les intervenants du milieu afin de consolider les actions de mise en valeur des forêts privées.

#### **4.5 Stratégie visant à susciter l'intérêt et dynamiser l'action du monde municipal dans la mise en valeur des forêts privées**

##### Création de comités consultatifs forestiers permanents

**Organismes ciblés :** *Les municipalités régionales de comté (MRC)*

Un comité consultatif forestier devrait être créé pour les MRC du territoire de l'Agence. Ce comité aurait le mandat de sensibiliser les autorités de chacune des MRC aux préoccupations

forestières des propriétaires forestiers, producteurs de bois et intervenants forestiers. Ceci aurait pour but de favoriser la mise en place de réglementations municipales sur l'aménagement forestier applicables sur le territoire et d'en évaluer la performance et l'efficacité tout en proposant d'autres moyens pouvant favoriser la mise en valeur des forêts privées.

### ***Composition des comités consultatifs forestiers***

Ce comité devrait être composé de représentants de la MRC et des municipalités concernées, de propriétaires forestiers, de représentants des Syndicats des producteurs de bois, d'entrepreneurs forestiers, de représentants de l'industrie forestière régionale, de professionnels forestiers et de tout autre intervenant régional préoccupé par la mise en valeur de la forêt privée.

### ***Mandat des comités consultatifs forestiers***

À partir des constats effectués et des préoccupations soulevées par les divers intervenants consultés dans le cadre de la préparation du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, le comité devrait :

- Assimiler les résultats des travaux menés dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée ;
- S'entendre sur et recommander au conseil de la MRC, la structure et les éléments de contenu d'une réglementation type sur l'aménagement forestier élaborés par des forestiers et qui est en fonction des particularités et besoins de protection et de mise en valeur de la forêt locale ;
- Examiner et commenter, à la lumière des deux points qui précèdent, le contenu forestier du schéma d'aménagement de la MRC ;
- Examiner, commenter et évaluer des résultats obtenus sur le terrain et l'efficacité des différents règlements municipaux sur l'aménagement forestier prévalant dans chacune des municipalités de la MRC ;
- Étudier et recommander au conseil de la MRC des moyens favorisant l'amélioration des incitatifs existants et le développement et la mise en place de nouveaux incitatifs municipaux à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Adopter des réglementations municipales sur l'aménagement forestier qui respectent les préoccupations des propriétaires forestiers, producteurs de bois, intervenants régionaux et particularités de la forêt privée

### ***Organismes ciblés : Les municipalités locales***

À la lumière des recommandations du comité consultatif forestier permanent, les municipalités locales devraient adopter des réglementations sur l'aménagement forestier qui tiennent compte les cinq grands types de "zones forestières" identifiés et cartographiés au PPMV suite à une étude du groupe DESFOR :

**1) Forestière (27.2% du territoire affecté – 26.3 % du territoire forestier privé) :**

*Les activités forestières doivent pouvoir être réalisées considérant un minimum de dispositions normatives, et ce, dans une perspective de rendement soutenu et de développement durable.*

**2) Agro-forestière (30.2% du territoire affecté – 19.4% du territoire forestier privé) :**

*Favoriser le maintien de massifs forestiers et encourager la récupération à des fins forestières des territoires irrécupérables pour la pratique agricole.*

**3) Multiressource (35.3% du territoire affecté – 50.2% du territoire forestier privé) :**

*Les pratiques forestières doivent être plus encadrées dans l'affectation et favoriser la protection des écosystèmes fragiles ainsi que les habitats fauniques particuliers.*

**4) Urbaine et périurbaine (6.7% du territoire affecté – 3.4% du territoire forestier privé) :**

*Préservation des boisés urbains et maintien de la qualité des paysages le long des corridors routiers.*

**5) Conservation (0.6% du territoire affecté – 0.7 % du territoire forestier privé) :**

*N'autoriser que des interventions légères telle que la coupe d'assainissement.*

Confier l'application et le suivi des réglementations municipales sur l'abattage d'arbres à des professionnels forestiers

**Organismes ciblés : Les municipalités locales**

Afin d'assurer un suivi adéquat des interventions forestières réalisées sur terres privées, les municipalités devraient regarder la possibilité de s'adjoindre les services d'un professionnel forestier. À cet effet, les MRC Montcalm et D'Autray de même qu'un regroupement des MRC Les Moulin, L'Assomption et Joliette devraient regarder l'opportunité et les avantages d'avoir recours aux services d'un ingénieur forestier chargé de l'application, du suivi et de la bonification des mesures normatives sur l'abattage d'arbres contenues dans les règlements d'urbanisme. Pour sa part, la MRC Matawinie devrait poursuivre les démarches entreprises en ce sens.

#### **4.6 L'approvisionnement de l'industrie forestière régionale**

***Perspectives d'avenir pour l'industrie de la transformation du bois en région***

La petite entreprise (scieries, usines de portes et fenêtres, d'armoires de cuisine, de palettes de bois, de panneaux de particules et de copeaux) occupe une place significative dans la région de Lanaudière et elle est distribuée à travers le territoire du domaine privé. La plus forte proportion des usines se retrouve dans la MRC Matawinie, principalement à la limite de la forêt publique et de la forêt privée.

Pour la demande en sapin, épinette, pin gris, mélèze (SEPM), les prévisions révèlent que la demande restera très forte au cours des prochaines années, tout comme elle l'a été pour les années précédentes. De même, la demande en peuplier devrait rester très bonne dans l'avenir, compte

tenu surtout des besoins de l'usine de panneaux. En ce qui a trait aux feuillus durs, les volumes livrés aux usines de bois d'œuvre apparaissent assez stables pour l'instant et ne correspondent qu'à une partie du potentiel du territoire. Du côté du bois de faible qualité, le marché actuel est très limité et cette situation va perdurer dans l'avenir immédiat. Les pins blanc et rouge sont très en demande de la part de l'industrie du bois d'œuvre mais le potentiel de développement apparaît inexistant pour l'instant. Le thuya et la pruche ont été très peu exploités au cours des cinq dernières années. Pour le thuya, la consommation autorisée actuelle est assez forte mais elle est détenue par des scieries qui n'en consomment que de faibles quantités annuellement.

Le développement domiciliaire noté dans les MRC du sud de la région sera, quant à lui, favorable aux entreprises de portes et fenêtres et d'armoires de cuisines.

***Organisme ciblé : Industrie forestière***

Les défis que doit affronter l'industrie du bois sont majeurs : changements technologiques et organisationnels, accroissement de la concurrence et des exigences des clients, formation de la main-d'œuvre. L'industrie forestière devrait donc continuer de diversifier ses marchés et développer de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée.

Dans un souci de développement durable, une avenue à privilégier par l'industrie est le perfectionnement des procédés permettant d'incorporer des bois de feuillus durs de qualité inférieure et de faibles dimensions. Ceci devrait se faire par la modification d'usines existantes et par l'ajout d'équipements spécialisés aux équipements actuels. Il est recommandé d'orienter les efforts d'investissement vers les produits qui se situent dans des créneaux de marché porteurs et qui permettent de valoriser la matière première disponible régionalement, soit dans la fabrication des bois pré-coupés sur mesure destinés aux industries du meuble, des bois destinés à la parqueterie, des bois aboutés et lamellés-collés, des poutrelles de plancher, des planchers en bois stratifié et des composantes destinées à la fabrication de palettes de manutention.

L'industrie devrait, entre autres, consentir des efforts à des projets de recherche et de développement qui vise l'utilisation des bois disponibles en région. Un suivi des démarches entreprises en ce sens devrait être réalisé afin de suivre les indicateurs de développement durable.

***Organismes ciblés : Syndicats de producteurs de bois et industrie forestière***

On assiste actuellement dans Lanaudière, tout comme dans l'ensemble du Québec, à un virage dans le type de récolte effectué en fonction de l'utilisation de la matière ligneuse. Le bois pour les pâtes et papiers de faible qualité, étant de moins en moins en demande, les producteurs forestiers doivent se tourner vers la production de bois de sciage. Il en revient aux syndicats de les informer des marchés existants, des mécanismes de mise en marché prévalant en forêt privée et des techniques de débitage les mieux adaptées à la qualité de bois dont ils disposent. L'industrie forestière devrait pour sa part faire connaître ses besoins auprès des propriétaires forestiers lanaudois.

L'existence de plusieurs petites unités de transformation de bois de chauffage sur le territoire est notée. Ce type d'industrie représente une quantité non négligeable de bois transformé sur le territoire. Comme il en est du ressort des syndicats de voir à la mise en marché de tout produit du bois de son territoire, incluant le bois de chauffage il leur revient d'estimer les quantités prélevées.

**Organisme ciblé :** *Ministère des Ressources naturelles et industrie forestière*

Afin de permettre l'utilisation prioritaire des ressources forestières présentes sur le territoire de l'Agence, le ministère des Ressources naturelles devrait s'assurer de l'application du principe de résidualité des bois de la forêt publique, notamment pour les feuillus.

Aussi, dans le but de garder une industrie forestière plus performante qui contribuent pleinement au développement socio-économique régional, le MRN devrait étudier les standards minimums relatifs à la modernisation des procédés de transformation adaptés aux ressources disponibles en région.

**Organismes ciblés :** *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et chacun des ses partenaires*

L'Agence devrait appuyer les démarches visant à faire respecter les dispositions de la Loi sur les forêts particulièrement celles rattachées au principe de résidualité des bois de la forêt publique.

#### 4.7 Échéancier du Plan d'action

TABLEAU 4-1  
ECHEANCIER DU PLAN D'ACTION

Section du document	Critères de dév. durable	Activités	Organismes ciblés	Dates d'implantation	Moyens proposés
4.1.1	5	Se doter d'une stratégie d'aménagement	Agence	C C	* Prioriser des objectifs forestiers * Déterminer les groupes de travaux à favoriser
4.1.2	5	Réviser la programmation de l'aménagement en regard de la stratégie d'aménagement	Agence	C	* Adapter le programme d'aide à la stratégie
	2 - 5	Assurer le respect de la possibilité forestière	Agence	M M	* Faire un nouveau calcul (données 1994) avec les mêmes hypothèses qu'avec le calcul effectué avec les données 1984 * Faire un calcul avec des travaux qui vise l'amélioration de la qualité et de la quantité
			Agence et ses partenaires	C	* Convenir entre les partenaires d'ajuster la récolte annuelle du sapin et des épinettes et des peupliers
			SPB	C	* Mettre en place un mécanisme de suivi rigoureux des bois récoltés
			Industrie	M	* Prioriser les bois issus des forêts aménagées
Agence	C C	* Faire le suivi des volumes déclarés * Comparer les volumes déclarés avec ceux mis en marché par les syndicats			
4.1.3	1 - 2 - 3 - 4 - 5	Favoriser de saines pratiques forestières	SPB	C	* Diffuser le guide des saines pratiques
			Conseillers forestiers	M C	* Développer de nouveaux outils et les diffuser * Mettre en place des journées de démonstration et des formations adaptées
			Agence SPB	M	* Étudier la possibilité d'établir une liste d'entrepreneurs évalués
			MRC Municipalités locales	C C	* Soutenir les efforts d'aménagement forestier par des réglementations n'allant pas à l'encontre des saines pratiques forestières * Diffuser l'information sur les saines pratiques forestières
4.1.4	5 - 6	Accroître la formation de la main-d'œuvre forestière	Agence Conseillers forestiers Entrepreneurs	C C M M	* Identifier les problématiques en main-d'oeuvre * Répertoire les cours et les organismes de formation * Étudier la possibilité de réviser les taux du programme d'aide pour attirer et conserver des travailleurs forestiers compétents * Rechercher des nouvelles sources de financement pour le soutien et la création d'emplois
4.2.1	6	<b>Démontrer le besoin d'augmenter le budget pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et en revendiquer les fonds nécessaires</b>	<b>Agence et ses partenaires</b>	<b>C C</b>	<b>* Convaincre les intervenants régionaux à la revendication de budgets supplémentaires</b> <b>* Revendiquer auprès du MRN et des autres partenaires des fonds supplémentaires pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.</b>
	1 - 5	Développer de nouveaux partenariats financiers, entre autres, pour l'aménagement multiressource	Agence Nouveaux partenaires financiers	C M	* Consolider les relations avec les partenaires financiers déjà présents * Rechercher de nouveaux partenaires financiers
	5	Appuyer les démarches des divers intervenants visant l'amélioration du contexte fiscal des propriétaires forestiers	Agence	C C C	* Faire la synthèse des actions déjà entreprises * Faire le suivi et appuyer les démarches futures * Demander au MRN de produire un dépliant sur son programme de remboursement des taxes foncières * Rallier les autres agences du Québec à ce dossier provincial

Section du document	Critères de dév. durable	Activités	Organismes ciblés	Dates d'implantation	Moyens proposés
4.2.2	5	Démontrer la rentabilité de la mise en valeur des forêts privées lanauoises	Agence CLD – CRDL - CLE	C C	* Réaliser une étude de rentabilité * Diffuser les résultats de cette étude
	5	Faire connaître l'Agence et ses mandats aux propriétaires forestiers et aux intervenants régionaux	Agence	C C M C	* Faire une large diffusion du dépliant promotionnel mis à jour de l'Agence * Faire la promotion du PPMV et des orientations stratégiques de l'Agence auprès des élus municipaux par des présentations * Développer et diffuser de nouveaux outils promotionnels * Articles dans les journaux régionaux
	5	Faire connaître l'Agence et ses mandats aux producteurs forestiers	SPB	C	* Chronique régulière dans leurs journaux
	5	Faire connaître l'Agence et ses mandats, la réglementation régissant l'aménagement forestier, ainsi que les différents programmes d'aide liés à l'aménagement forestier aux propriétaires de boisés	Municipalités locales	C C M	* Joindre un dépliant promotionnel de l'Agence au compte de taxes ou tout autre communication * Joindre un résumé du règlement d'abattage d'arbres au compte de taxes ou tout autre communication * Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'existence des programmes d'aide (remboursement de taxes foncières...)
	5	Diffuser l'existence du programme d'aide, les subventions, les possibilités de mise en marché des produits forestiers	Agence SPB	C	* Rencontrer la Fédération régionale de l'UPA et le MAPAQ
	5	Promouvoir le programme d'aide à la mise en valeur	Agence et ses partenaires	C M M	* Établir des réseaux de boisés témoins * Organiser des visites de travaux d'aménagement dans les boisés témoins * Rechercher des sources de financement externe
4.2.3	5	Réorienter le programme d'aide	Agence	C	* Donner le mandat au Comité technique existant
4.2.3	5	Suivre l'évolution de la possibilité forestière	Agence	M	* Mettre en place un mécanisme de suivi des travaux d'aménagement
4.2.3	5	Promouvoir le PPMV et le programme d'aide auprès des MRC et des municipalités	Agence	C	* Présenter le PPMV et les objectifs du Programme d'aide aux MRC et municipalités pour l'établissement d'une vision forestière commune
4.2.3	5	Tenir compte du programme d'aide dans l'élaboration des règlements municipaux	Municipalités MRC	C M	* Étudier la possibilité d'adapter la réglementation existante, afin qu'elle n'aille pas à l'encontre des travaux sylvicoles promus par le programme d'aide * Harmoniser les réglementations d'abattage à l'intérieur de chacune des MRC
4.2.3	5 - 6	Connaître les réglementations d'abattage d'arbres et d'aménagement forestier du territoire	Agence MRC Municipalités locales	C C	* Confectionner un recueil des réglementations * Assurer sa mise à jour avec les MRC et les municipalités
4.3	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6	Acquérir et diffuser l'information	Agence	C C C L	* Élaborer une Politique de diffusion * Créer et diffuser des documents vulgarisés et mis à jour sur le portrait forestier privé régional * Tenir à jour et rendre disponible une liste des programmes d'aides offerts * Faire un sondage permettant de mieux connaître les propriétaires forestiers lanauois
			MRN	M L	* Documenter l'aménagement multiressource * Mettre à jour les données forestières
	5 - 6	Diffuser l'information et sensibiliser	SPB Agence	C C C	* Concevoir et mettre en place des programmes de formation, d'information et de transfert de connaissance * Publications dans les journaux * Supporter les syndicats et contribuer financièrement à leurs démarches de formation
4.4	5	Faciliter les démarches de sensibilisation et d'information	Agence	C	* Préparer un document promotionnel
	5	Promouvoir le rôle des forêts privées de Lanaudière	Agence et ses partenaires	C	* Organiser des rencontres de sensibilisation auprès de la Fédération régionale de l'UPA de Lanaudière, des CLD, du CRD, de la CPTAAQ, du MAPAQ et de l'ATR
4.5	5 - 6	Sensibiliser les MRC à la mise en valeur des forêts privées	MRC	C	* Création de comités consultatifs forestiers pour permettre aux intervenants régionaux de se concerter
	1 - 3	Adapter la réglementation régissant l'aménagement forestier	Municipalités locales	C	* Tenir compte des objectifs forestiers identifiés au PPMV lors de la révision et adaptation de la réglementation
	5	Effectuer un suivi des interventions forestières	Municipalités locales	C	* Étudier la possibilité de s'adjoindre les services d'un professionnel forestier au niveau d'une MRC



Section du document	Critères de dév. durable	Activités	Organismes ciblés	Dates d'implantation	Moyens proposés
4.6	5	Adapter l'industrie à la ressource	Industrie	M M C	* Diversification des marchés * Développement de nouveaux produits * Projets de recherche visant l'utilisation maximale des bois de Lanaudière
		Accroître la connaissance des producteurs en matière de mise en marché des bois récoltés	SPB	C	* Informer les propriétaires forestiers
			SPB Industrie	C	* Faire connaître les besoins de l'industrie auprès des propriétaires forestiers
	5	Faire un suivi plus complet de la mise en marché	SPB	M	* Estimer la récolte de bois de chauffage
	5	Favoriser une meilleure utilisation de la matière ligneuse par les industries de transformation.	MRN Industrie	C L	* S'assurer d'appliquer le principe de résidualité * Étudier les standards minimums relatifs à la modernisation des procédés de transformation
	5	Assurer une meilleure utilisation de la matière ligneuse de la forêt privée de Lanaudière	Agence et ses partenaires	C	* Appuyer les démarches visant à faire respecter les dispositions de la Loi sur les forêts particulièrement celles rattachées au principe de la résidualité des bois de la forêt publique

C = Court terme (moins de 2 ans)  
M = Moyen terme (de 2 à 5 ans)  
L = Long terme (5 ans et plus)

## 5. Suivi du PPMV

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière doit se doter d'un portrait forestier le plus actuel possible ainsi qu'assurer un suivi quant à l'évolution de ses forêts afin de pouvoir répondre aux besoins d'information des différents intervenants du milieu forestier et surtout pour adresser les problématiques actuelles et futures auxquelles feront face les forêts privées lanaudoises.

Dans un contexte de développement durable des ressources forestières, les critères et certains indicateurs seront retenus (Voir Guide du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées) afin d'atteindre les objectifs forestiers établis par l'ensemble des partenaires de l'Agence. Ces critères et indicateurs devront être mesurés et influencés par les dispositions prévues au Plan d'action du PPMV. Afin de mesurer l'efficacité du dit plan, les indicateurs associés aux critères se veulent les meilleurs indices de viabilité des mesures retenues et feront ressortir la nécessité de réviser les orientations et les stratégies de protection et de mise en valeur des ressources.

À la lumière des actions proposées dans le Plan d'action, différents scénarios seront envisageables selon la réelle volonté des partenaires de l'Agence de mettre en oeuvre le PPMV. Le niveau optimal de suivi et de mise à jour sera notamment fonction des éléments suivants :

- Le pourcentage du budget global que l'Agence acceptera de consacrer au suivi et à la mise à jour ;
- Les activités principales que l'Agence devra tenir en ligne de compte notamment dans son programme d'aide à la mise en valeur ;
- La capacité du MRN de répondre aux besoins qu'exige le PPMV en terme de mise à jour de données forestières et du transfert de connaissance ;
- La capacité des MRC de mettre à jour les affectations des schémas d'aménagement qui considèrent les modalités du PPMV et d'en informer l'Agence et les autres intervenants concernés ;
- Le suivi d'indicateurs qui seront déterminés.

En fait, la mise en place du suivi devrait se réaliser à trois niveaux :

### 1) Suivi du Plan d'action

- l'information
- la mise en valeur des ressources forestières
- la récolte (provenance, gestion de la possibilité forestière, etc.)
- la programmation des travaux sylvicoles
- la protection des autres ressources

### 2) Suivi de l'état de la forêt

- mise à jour des bases de données
  - descriptives
  - cartographiques
  - affectations du territoire

### 3) Suivi des indicateurs

L'évaluation des coûts associés à la mise en application du Plan d'action et à la mise en place des mécanismes de suivi est fonction d'un bon nombre de décisions que chacun des partenaires de l'Agence devra prendre en fonction des responsabilités qu'ils assumeront et selon les moyens dont ils disposent et dont ils se doteront pour atteindre les objectifs fixés. L'Agence doit veiller à encadrer techniquement et financièrement, à la mesure de ses moyens, toutes démarches visant à accroître le rôle que joue les forêts privées comme élément essentiel du développement socio-économique de Lanaudière.

## ANNEXES

### ***A - Répartition des peuplements forestiers (en hectares et en mètres cubes solides) par classe d'âge***

Group.d'ess	Données	0 à 20 ans	21 à 40 ans	41 à 60 ans	61 à 90 ans	81 à 100 ans	Total (ha) (m <sup>3</sup> s)
<b>BB</b>	Superficie		3,955	6,269	1,855		<b>12,079</b>
	Volume		235,332	721,560	359,597		<b>1,316,490</b>
<b>BBPB</b>	Superficie		19				<b>19</b>
	Volume		1,077				<b>1,077</b>
<b>BBPBF</b>	Superficie					22	<b>22</b>
	Volume				2,659		<b>2,659</b>
<b>BBRF</b>	Superficie		1,580	146			<b>1,726</b>
	Volume		62,838	13,793			<b>76,631</b>
<b>BBRR</b>	Superficie		709				<b>709</b>
	Volume		34,845				<b>34,845</b>
<b>BBS</b>	Superficie		145	20			<b>165</b>
	Volume		14,812	1,799			<b>16,610</b>
<b>BBSF</b>	Superficie		1,239	11,324	788		<b>13,351</b>
	Volume		143,021	1,051,439	55,305		<b>1,249,765</b>
<b>BBSR</b>	Superficie		1,943	5,571			<b>7,514</b>
	Volume		103,434	731,511			<b>834,945</b>
<b>BJ</b>	Superficie					2	<b>2</b>
	Volume					217	<b>217</b>
<b>BJR</b>	Superficie					159	<b>159</b>
	Volume					22,397	<b>22,397</b>
<b>BJRF</b>	Superficie				3,056		<b>3,056</b>
	Volume				393,519		<b>393,519</b>
<b>BJRR</b>	Superficie				1,685		<b>1,685</b>
	Volume				135,627		<b>135,627</b>
<b>CS</b>	Superficie			393			<b>393</b>
	Volume			4,064			<b>4,064</b>
<b>EC</b>	Superficie				78		<b>78</b>
	Volume				10,171		<b>10,171</b>
<b>EE</b>	Superficie			1,283			<b>1,283</b>
	Volume			179,998			<b>179,998</b>
<b>EME</b>	Superficie			13	1,608		<b>1,621</b>
	Volume			646	106,909		<b>107,555</b>
<b>ER</b>	Superficie		1,948	11,161	6,452	2,451	<b>22,012</b>
	Volume		206,109	1,975,634	1,110,055	454,991	<b>3,746,788</b>
<b>ERBB</b>	Superficie		16	1,474			<b>1,490</b>
	Volume		972	127,073			<b>128,045</b>
<b>ERBJ</b>	Superficie				4,308	1,940	<b>6,248</b>
	Volume				362,617	157,074	<b>519,691</b>

Group.d'ess	Données	0 à 20 ans	21 à 40 ans	41 à 60 ans	61 à 90 ans	81 à 100 ans	Total (ha) (m³s)
<b>ERFI</b>	Superficie		657	655			<b>1,312</b>
	Volume		96,712	70,838			<b>167,550</b>
<b>ERFT</b>	Superficie		15	9,914	5,591	986	<b>16,506</b>
	Volume		1,174	1,360,358	866,319	170,828	<b>2,398,679</b>
<b>ERO</b>	Superficie		572	7,459	6		<b>8,037</b>
	Volume		18,760	968,263	682		<b>987,705</b>
<b>ERORF</b>	Superficie		4,606	11,294	2,235		<b>18,135</b>
	Volume		321,261	1,475,553	290,545		<b>2,087,359</b>
<b>ERORR</b>	Superficie		25	4,311			<b>4,336</b>
	Volume		3,751	499,763			<b>503,513</b>
<b>ERPE</b>	Superficie			1,226			<b>1,226</b>
	Volume			138,020			<b>138,020</b>
<b>ERRF</b>	Superficie			4,735	42		<b>4,777</b>
	Volume			583,789	6,521		<b>590,310</b>
<b>FH</b>	Superficie			56	1,978	5	<b>2,039</b>
	Volume			2,766	115,880	982	<b>119,628</b>
<b>FI</b>	Superficie		3,173	2,084			<b>5,257</b>
	Volume		170,613	322,975			<b>493,588</b>
<b>FIPBF</b>	Superficie			1,531			<b>1,531</b>
	Volume			179,952			<b>179,952</b>
<b>FIPBR</b>	Superficie			1,478			<b>1,478</b>
	Volume			261,902			<b>261,902</b>
<b>FIR</b>	Superficie		28				<b>28</b>
	Volume		1,675				<b>1,675</b>
<b>FIRF</b>	Superficie		216	17			<b>233</b>
	Volume		18,161	1,881			<b>20,042</b>
<b>FIRR</b>	Superficie			2,798			<b>2,798</b>
	Volume			317,162			<b>317,162</b>
<b>FISF</b>	Superficie			6,427			<b>6,427</b>
	Volume			651,740			<b>651,740</b>
<b>FT</b>	Superficie		69	1,561	11		<b>1,641</b>
	Volume		6,054	186,691	1,694		<b>194,440</b>
<b>FTPBF</b>	Superficie			43			<b>43</b>
	Volume			7,348			<b>7,348</b>
<b>MEME</b>	Superficie			219			<b>219</b>
	Volume			10,906			<b>10,906</b>
<b>MFHF</b>	Superficie		6	1,257			<b>1,263</b>
	Volume		265	143,535			<b>143,800</b>
<b>MFHR</b>	Superficie		415	1			<b>416</b>
	Volume		66,374	86			<b>66,461</b>
<b>MFTF</b>	Superficie			5,471	1,067		<b>6,538</b>
	Volume			628,177	133,054		<b>761,231</b>
<b>MFTR</b>	Superficie			33			<b>33</b>
	Volume			1,995			<b>1,995</b>

Group.d'ess	Données	Données					Total (ha) (m³s)
		0 à 20 ans	21 à 40 ans	41 à 60 ans	61 à 90 ans	81 à 100 ans	
<b>PBPB</b>	Superficie			1,153			<b>1,153</b>
	Volume			119,219			<b>119,219</b>
<b>PE</b>	Superficie		9,284	5,344	895		<b>15,523</b>
	Volume		708,257	492,301	108,811		<b>1,309,368</b>
<b>PERF</b>	Superficie		70	1,995			<b>2,065</b>
	Volume		10,551	379,986			<b>390,537</b>
<b>PES</b>	Superficie		90				<b>90</b>
	Volume		7,427				<b>7,427</b>
<b>PESF</b>	Superficie			9,162			<b>9,162</b>
	Volume			696,654			<b>696,654</b>
<b>PESR</b>	Superficie			2,696			<b>2,696</b>
	Volume			172,032			<b>172,032</b>
<b>PIG</b>	Superficie		8	44			<b>52</b>
	Volume						
<b>PIR</b>	Superficie		174	154			<b>328</b>
	Volume						
<b>R</b>	Superficie		1,126				<b>1,172</b>
	Volume		124,932				<b>124,932</b>
<b>RS</b>	Superficie			125			<b>125</b>
	Volume			9,559			<b>9,559</b>
<b>SC</b>	Superficie			1,456			<b>1,456</b>
	Volume			135,033			<b>135,033</b>
<b>SE</b>	Superficie		287	5			<b>292</b>
	Volume		6,593	717			<b>7,311</b>
<b>SS</b>	Superficie		1,894	4,170	934		<b>6,998</b>
	Volume		192,056	504,514	163,487		<b>860,057</b>
<b>Superficie Totale (ha)</b>		<b>1,308</b>	<b>33,284</b>	<b>126,205</b>	<b>32,613</b>	<b>5,541</b>	<b>198,997</b>
<b>Volume Total (m³s)</b>		<b>124,932</b>	<b>2,441,683</b>	<b>15,121,674</b>	<b>4,223,671</b>	<b>806,271</b>	<b>22,718,230</b>

Source : 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier du MRN, 1984.

**Note : Ces données ne considèrent que les superficies auxquelles un type de couvert a été attribué (exclut les superficies en friche, coupe totale et plantation sans type de couvert forestier).**

**B - Répartition des données des groupes de production prioritaire (en hectares et en mètres cubes solides) par classe d'âge**

Groupes de production prioritaire	Données	0 à 20 ans	21 à 40 ans	41 à 60 ans	61 à 90 ans	81 à 100 ans	Total (ha) (m <sup>3</sup> s)
ERFT	Superficie		2,535	29,760	12,049	3,437	47,781
	Volume		226,043	4,442,276	1,977,056	625,818	7,271,193
FTFPT	Superficie		742	3,746	6,299	1,945	12,732
	Volume		103,738	387,368	480,409	158,056	1,129,571
PEU	Superficie		10,871	6,386	895		18,152
	Volume		793,563	653,788	108,811		1,556,162
BOP	Superficie		5,542	7,311	1,855		14,708
	Volume		320,639	883,048	359,597		1,563,284
RFI	Superficie		6,039	43,165	810		50,014
	Volume		397,840	4,459,850	57,964		4,915,654
RFTFPT	Superficie		5,052	27,145	8,085	159	40,441
	Volume		391,651	3,340,246	959,266	22,397	4,713,560
SEPM	Superficie	1,134	2,350	6,927	2,620		13,031
	Volume	124,932	208,208	820,909	280,568		1,434,617
PIN	Superficie	174	154	1,153			1,481
	Volume			119,219			119,219
RTRPT	Superficie			612			612
	Volume			14,970			14,970
<b>Superficie Totale</b>		<b>1,308</b>	<b>33,284</b>	<b>126,205</b>	<b>32,613</b>	<b>5,541</b>	<b>198,997</b>
<b>Volume Total</b>		<b>124,932</b>	<b>2,441,683</b>	<b>15,121,674</b>	<b>4,223,671</b>	<b>806,271</b>	<b>22,718,230</b>

Source : 2<sup>e</sup> programme d'inventaire forestier du MRN, 1984.

**Note : Ces données ne considèrent que les superficies auxquelles un type de couvert a été attribué (exclut les superficies en friche, coupe totale et plantation sans type de couvert forestier).**

**DÉFINITION DE GROUPES DE PRODUCTION PRIORITAIRE**

<b>ERFT :</b>	<b>ÉRABLES ET FEUILLUS TOLÉRANTS</b>
<b>FTFPT :</b>	<b>FEUILLUS TOLÉRANTS ET PEU TOLÉRANTS</b>
<b>PEU :</b>	<b>PEUPLIERS</b>
<b>BOP :</b>	<b>BOULEAU À PAPIER</b>
<b>RFI :</b>	<b>MIXTE À RÉSINEUX AVEC FEUILLUS INTOLÉRANTS</b>
<b>RFTFPT :</b>	<b>MIXTE À RÉSINEUX AVEC FEUILLUS TOLÉRANTS ET PEU TOLÉRANTS</b>
<b>SEPM :</b>	<b>SAPIN, ÉPINETTES, PIN GRIS ET MÉLÈZES</b>
<b>PIN :</b>	<b>PINS BLANC ET ROUGE</b>
<b>RTRPT :</b>	<b>RÉSINEUX TOLÉRANTS ET PEU TOLÉRANTS</b>

## **C – Groupe de travaux**

Les **travaux de mise en terre** consistent à mettre en terre des boutures, des plançons, des plants à racines nues ou des plants en récipients pour la production de matière ligneuse. Les plants à mettre en terre doivent en priorité être utilisés pour le regarni des plantations des années antérieures. Les travaux suivants sont financés par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées :

- **Plantation :** la mise en terre d'au moins 1500 plants/ha et 1200 plants/ha pour les résineux et les feuillus respectivement
- **Regarni :** la mise en terre de plants de reboisement aux endroits où la régénération est insuffisante sur une aire forestière dans le but d'obtenir le coefficient de distribution recherché en essences commerciales sur cette superficie
- **Enrichissement :** l'introduction ou l'augmentation du nombre de tiges d'essences d'ombre dans un peuplement (incluant les peuplements d'essences non-commerciales) afin d'en améliorer la qualité de la régénération et du peuplement quant à l'espèce. L'enrichissement peut aussi viser le reboisement de pins blancs ou d'épinettes afin de minimiser les risques d'attaque par le charançon du pin blanc.

Les **travaux d'entretien de la régénération** consistent en le contrôle de la végétation nuisible pour faciliter la croissance de la régénération naturelle et artificielle des essences recherchées. La végétation nuisible est contrôlée par l'épandage de phytocides ou par l'utilisation de moyens manuels ou mécaniques tels que : la scie circulaire, la scie mécanique, le sécateur, le rotoculteur ou autre. Parmi les travaux financés par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, on retrouve: le dégagement, le désherbage mécanique ou manuel, la protection contre les insectes, maladies et animaux, et l'installation de paillis.

L'éclaircie précommerciale et le dégagement mécanique ou manuel de la régénération sont les **traitements** dits d'éducation et **non-commerciaux** financés par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Ces travaux consistent en l'élimination des tiges qui nuisent à la croissance d'arbres choisis dans un jeune peuplement forestier en régularisant l'espacement entre chaque tige des arbres choisis. Ce traitement vise à stimuler la croissance d'un nombre restreint de tiges d'avenir sélectionnées bien réparties à l'hectare afin de leur permettre d'atteindre une dimension marchande dans une période plus courte. Il n'y a généralement pas de récupération de volumes de bois lors de cette intervention.

Les **traitements commerciaux** regroupent l'éclaircie commerciale, la coupe de jardinage, la coupe de succession (feuillu de lumière), la coupe de récupération, la coupe de régénération (coupe à blanc par bande), et la coupe de régénération (coupe progressive d'ensemencement (martelage résineux)).



<b>D - Grille de classification des classes de qualité</b>				
<b>CLASSE DE QUALITÉ</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Section retenue pour évaluation (à partir de la plus haute racine)	1 <sup>er</sup> 5,0 m	1 <sup>er</sup> 5,0 m	1 <sup>er</sup> 5,0 m	Toutes les tiges de 24 + qui ne rencontrent pas les normes minimales de la classe C.
Tronçon à évaluer Classe de D.H.P. (cm)	Meilleur 3,7 m 40-44 46 +	Meilleur 3,7 m 34 +	Meilleur 3,7 m 24 +	
Débits clairs (1) Nombre maximal Longueur minimale	1 2 3,1 m 1,5m	3 1,0 m	Sans limite 60 cm	
Rendement en débits	3,1 m	2,5 m	1,8 m	
Réductions permises en %, y incluant les courbures et les coudes	10	10 <sup>(2)</sup>	50 <sup>(3)</sup>	

- (1) Un débit est une partie d'une face, à pleine largeur, qui est exempte de défauts. La face de classification est la face qui précède la face la plus pauvre.
- (2) Les tiges de classe B, acceptent 15% de courbure et coude ou 40% de réductions si les critères (diamètre et rendement) rencontrent les normes de la classe A.
- (3) Les tiges de classe C, acceptent 60% de réductions si les critères (diamètre et rendement) rencontrent les normes de la classe B.